



SICASIL

NOTRE MISSION, VOTRE EAU.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

2023





SOMMAIRE

Édito du Président	5
Introduction	7
2023 : L'année du renouveau	9
LE SERVICE	35
🌐 Présentation du service	35
🌐 Le nouveau service d'eau potable du bassin cannois	38
🌐 Les ressources en eau	40
🌐 Les conduites nourricières	47
🌐 Les usines de production	49
🌐 Le réseau de distribution	58
🌐 La vente d'eau	59
🌐 Les grands incidents	67
LE PRIX	71
🌐 Les tarifs de l'eau potable au 1 ^{er} janvier 2022	71
🌐 Comprendre sa facture d'eau	72
🌐 L'eau paye l'eau	76
LA QUALITÉ	82
🌐 Une eau d'excellente qualité	82
🌐 La garantie d'une eau de qualité	83
🌐 La qualité de l'eau en quelques chiffres	85
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	93
🌐 Indicateurs descriptifs du service de l'eau potable	93
🌐 Les indicateurs de performance du service de l'eau potable	94
2024	103
Annexes	107



Crémaillères des vannes martelières de la prise d'eau du canal à St-Cézaire-sur-Siagne

ÉDITO DU PRÉSIDENT

L'eau potable est une ressource vitale, nul n'en doute. Pourtant, ce bien commun a rencontré des difficultés d'approvisionnement dans notre pays, en particulier ces deux dernières années.

Nous devons gérer cette ressource d'une manière collective, sérieuse, solidaire et réfléchie pour en assurer la pérennité. C'est ce que nous faisons au quotidien au SICASIL.

Nos objectifs sont clairs : assurer la sécurité de l'approvisionnement, limiter au maximum les fuites sur le réseau et maintenir la qualité de notre eau potable au robinet tout en prenant en compte le développement urbain et les stress hydriques extrêmes de plus en plus fréquents. Tout cela à un coût raisonnable pour nos abonnés.

Cette année, le contrat de Délégation de Service Public sur les 8 communes du SICASIL, dites du « périmètre historique », passé en 1993, et qui avait notamment permis le financement et la réalisation de l'usine de l'Apié, ouvrage stratégique de la production d'eau potable de l'ouest des Alpes-Maritimes, arrivait à son terme.

Un nouveau contrat innovant et ambitieux a donc été mis en place, avec la création « sur mesure » de la société dédiée So'EAU, chargée de son exécution. Pour pouvoir projeter le Syndicat dans un nouveau cycle, nous avons eu à cœur de réfléchir à ce qui composait son héritage :

- un patrimoine incroyable dans un état de conservation remarquable ;
- le canal de la Siagne bâti par les anciens en 1866 ;
- le canal du Loup, bâti en parallèle ;
- les ouvrages permettant d'acheminer l'eau gravitairement jusqu'aux usagers et constituant la colonne vertébrale du réseau, renforcés par l'adduction d'eau en provenance du lac de Saint Cassien ;
- un réseau « multi sources », véritable atout pour le territoire car permettant de ne pas être dépendant d'une seule ressource.

Aussi, les éléments clés de ce nouveau contrat sont les suivants :

- maintenir une politique d'investissement ambitieuse pour conserver des ouvrages de qualité ;
- continuer d'améliorer la performance du réseau pour préserver la ressource ;
- protéger le service de l'eau potable en ayant une vigilance particulière sur les questions de cyber sécurité ;
- faire du territoire un terrain d'expérimentation et d'innovation ;
- porter une attention particulière sur les enjeux d'adaptation au changement climatique.

Suez, candidat sortant, a été retenu pour la mise en œuvre de cette nouvelle DSP jusqu'en 2031. En parallèle de projets que l'on pourrait qualifier de « classiques », renouvellement accru des compteurs, déploiement de la télé relève, amélioration de la sectorisation, la société So'EAU nouvellement créée est également dotée d'un fond pour l'innovation. Seront testés par exemple sur le territoire :

- un nouveau procédé « eau sans chimie » ;
- la recherche de fuites s'appuyant sur l'intelligence artificielle ;
- le déploiement d'un logiciel d'application s'appuyant sur la prédiction fine des consommations permettant ainsi d'optimiser le pilotage des installations, en particulier en matière de consommation d'énergie.

Plus que jamais le SICASIL et ses délégataires innovent, optimisent, travaillent pour vous chaque jour, afin de protéger notre ressource vitale, et de vous garantir durablement une qualité d'eau et un service de distribution optimum sur tout notre territoire.



Jean-Michel Sauvage
Président du SICASIL



Canal de la Siagne

INTRODUCTION

Le présent rapport vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion du service public local de l'eau potable et permettre un suivi des efforts et des résultats du service.

Le contenu et le mode de diffusion des rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement sont définis par les articles suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : L2224-5, D2224-1 à D2224-5 et L 1413-1.

L'article L2224-5 dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable à son assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, et le transmettre aux communes, qui ont douze mois

après la clôture de l'exercice concerné pour présenter ce rapport en conseil municipal (article D2224-3).

L'article L 1413-1 dispose que la Commission Consultative des Services Publics Locaux examine chaque année le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. Celui-ci doit être mis à la disposition du public au SICASIL et dans les communes membres. Parallèlement, un exemplaire doit être adressé par le Président au Préfet pour information (articles L2225-5 et D2224-5).

Les indicateurs présentés dans ce rapport et leurs modalités de calcul sont définis par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et les annexes V et VI des articles D2224-1, 2224-2 et 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette évolution réglementaire permet d'introduire dans le rapport annuel prix et qualité du service des indicateurs permettant d'évaluer :

-  la performance du service rendu tant sur le plan technique, économique et environnemental ;
-  le financement des investissements ;
-  les actions de solidarité et de coopération dans le domaine de l'eau.

Les indicateurs techniques concernent notamment les principaux points de prélèvements, la nature des ressources utilisées, les volumes correspondants, le nombre d'habitants, le nombre de branchements, les volumes produits et distribués, les données relatives à la qualité de l'eau.

Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités de tarification, aux éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau, aux explications des évolutions tarifaires, aux montants financiers des travaux.

Le présent rapport annuel a été rédigé en application des textes législatifs et réglementaires précités et porte sur l'exercice 2023. Il sera présenté pour avis à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du SICASIL en vue de son adoption par le comité syndical.

2023

L'ANNÉE DU RENOUVEAU

En 2023, le SICASIL a reconduit les objectifs et les raisons d'être du syndicat : la protection des ressources en eau, la poursuite d'une politique offensive d'investissements et la distribution d'une eau de haute qualité, au meilleur coût. Ainsi, le SICASIL place toujours la satisfaction des usagers au cœur de ses préoccupations.

La sécheresse qui a frappé une nouvelle fois notre département en 2023 a permis de démontrer encore une fois toute la pertinence et le rôle majeur de notre maillage historique des ressources de la Siagne et du Loup, avec la réserve de Saint Cassien. Le travail collectif du SICASIL avec ses partenaires a permis de faire face à la sécheresse : aucune des communes du SICASIL n'a manqué d'eau.

En 2023, le SICASIL a poursuivi ses engagements avec le renouvellement de la délégation du service de l'eau potable pour une mise en application, dès le mois de janvier 2023 sur la commune de Théoule-sur-Mer et à partir de janvier 2024, pour les autres communes du SICASIL.

Ainsi, ce nouveau contrat avec une société filiale à 100% de SUEZ dédiée à la gestion du service public de l'eau potable, So'EAU, a été pensé en anticipation du changement climatique. Il répond pleinement à la volonté assumée d'une gestion de l'eau réinventée et durablement préservée.

Le recours à une société dédiée est également une nouveauté sur le périmètre du SICASIL. La création de So'EAU permet d'avoir une entité spécifique pour l'exécution du contrat du SICASIL, ce qui contribue non seulement aux enjeux de transparence de l'activité et de proximité, tout en continuant à pouvoir bénéficier de l'expertise internationale de Suez dans le domaine de l'eau.



So'EAU
par nature



Le nouveau service d'eau potable du bassin cannois

Votre ressource locale au quotidien

Fournir une eau de qualité irréprochable, en permanence et veiller à son juste prix, telles sont les missions assurées par le SICASIL au quotidien. Depuis le 1^{er} janvier 2023, So'EAU assure la gestion de l'eau potable.

Cette société dédiée a été créée pour l'exécution du nouveau contrat de délégation de service public de l'eau potable. Elle est pilotée par SUEZ, entreprise retenue par le SICASIL au terme d'une procédure de mise en concurrence, non seulement sur des critères de prix, mais aussi de développement durable et d'innovation. So'EAU, composée de 45 collaborateurs assure désormais la production et la distribution de l'eau potable jusqu'à votre robinet.

Effectif depuis le 1^{er} janvier 2023 pour la commune de Théoule-sur-Mer pour une durée de 9 ans et au 1^{er} janvier 2024 pour les communes de Auribeau-sur-Siagne, Cannes, La Roquette-sur-Siagne, Le Cannet, Mougins, Pégomas, Vallauris-Golfe Juan, ce nouveau contrat court jusqu'au 31 décembre 2031.

Ce contrat garantit une facture stable pour les usagers et des améliorations continues des infrastructures et de la qualité du service. Avec une population qui croît fortement en période estivale et l'impact du dérèglement climatique, le bassin cannois doit faire face à des enjeux majeurs de préservation de la ressource en eau tout en conservant l'attractivité économique et touristique de son territoire. L'eau alimentant le territoire du SICASIL provient de la Siagne et du Loup, ainsi que du lac de Saint-Cassien pendant la période estivale.

La préservation de ces ressources essentielles reste au cœur de l'action de So'EAU. Ainsi, le nouveau contrat permet de pérenniser la sécurisation de la ressource en eau et de poursuivre la réalisation des économies d'eau. So'EAU traduit ainsi la mobilisation des compétences et des moyens nécessaires à un service innovant pour une ressource en eau sécurisée.



So'EAU

Cette marque a été conçue pour valoriser les actions de préservation, traitement et distribution de l'eau sur l'ensemble des communes alimentées par les canaux de la Siagne et du Loup.

Le nom original « **So'EAU** » s'inscrit dans une vision moderne et positive de la mission dédiée à l'eau.

Le logotype représente une vision stylisée du territoire grâce aux signes distinctifs qui le composent avec une vue iconique depuis la baie de Cannes vers le massif de l'Estérel.

Le conseil d'administration compte **six administrateurs** (2 représentants du SICASIL et 4 représentants de SUEZ) et se réunira au moins une fois par an et à chaque fois que l'intérêt de la société l'exige.

Forte d'une équipe de plus de **45 collaborateurs** dédiés, So'EAU possède les moyens opérationnels de déployer le nouveau service de l'eau du SICASIL. So'EAU s'appuie sur les directions métiers et les expertises de SUEZ telles que la relation client, le télécontrôle, la direction technique, les centres de recherche de SUEZ (le CIRSEE, le LyRE,...) pour mener l'ensemble des missions qui lui incombent.

Chiffres clés



8 communes desservies



180 000 habitants permanents



320 000 habitants en saison



1 035 kilomètres de réseau



6 usines de production



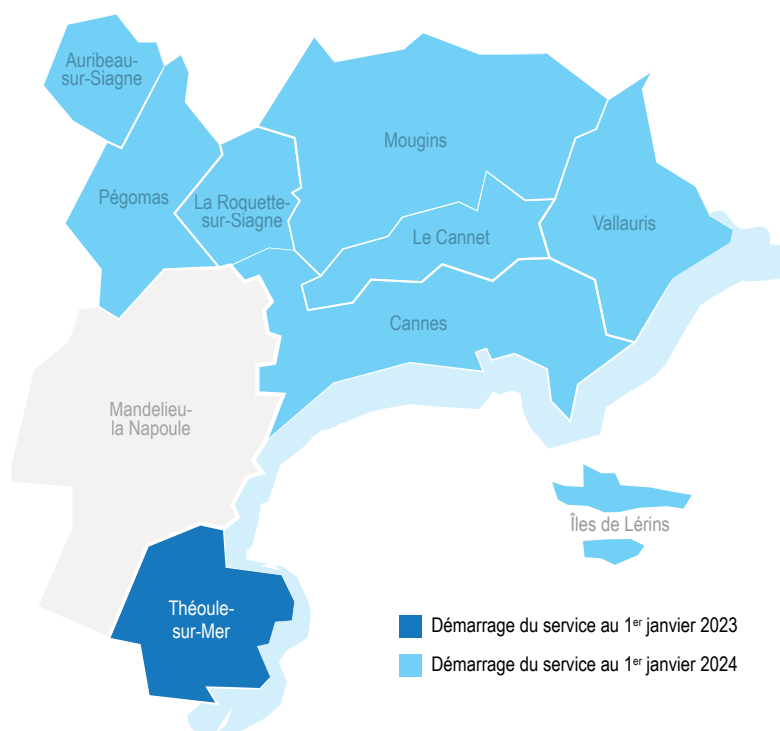
70 réservoirs de stockage



45 collaborateurs



So'EAU
par nature



3



Une ressource préservée

10 millions de m³
économisés sur
les ressources en
eau du territoire.

Améliorer le rendement de
réseau pour atteindre 90 %
(85 % actuellement)





Réduction de pression

Réduction de pression, d'en moyenne **3,5 bars**, sur 55 km de réseau permettant une réduction du taux de casse, donc du nombre de fuites et réduction du débit des fuites, donc du volume des pertes. Le patrimoine du SICASIL sera ainsi mieux protégé, et sa durée de vie prolongée.



Sectorisation des réseaux

Ajout de **17 nouveaux secteurs** aux 67 existants sur les 3 premières années du contrat. La sectorisation proposée repose sur l'installation de débitmètres. Ces secteurs hydrauliques supplémentaires permettent une détection plus précoce des fuites.

iribeau

Roquette-
ur-Siagne

e de Pégomas

Mougins

Usine de Nartassier

Le Cannet

Vallauris

Cannes

Îles de Lérins



Des pré-localisateurs

Pour **réduire plus efficacement les pertes en eau**, il est nécessaire d'optimiser le processus de détection et d'être alerté plus rapidement en cas de fuite. Le réseau étant majoritairement en fonte (78 %), la recherche de fuite acoustique est adaptée. **600 pré-localisateurs** seront déployés sur les zones les plus fuyardes. Positionnés dans les bouches à clé, ils envoient des informations par GSM. Une opération de localisation exacte est alors lancée, suivie par des travaux de réparation. Ce diagnostic permanent du réseau permet ainsi de détecter l'apparition d'une fuite sur les conduites du réseau **24h/24** et de mobiliser les équipes d'intervention pour la réparer rapidement en réduisant ainsi les volumes perdus.

Un service de proximité pour les usagers

Chaque chantier est accompagné d'une communication travaux spécifique, fournissant des informations nécessaires pour minimiser les désagréments liés aux travaux.

En cas d'incident, So'EAU appelle les usagers pour les tenir informés et leur fournir des solutions. Après chaque contact avec les services de So'EAU, des enquêtes de satisfaction sont prévues pour assurer la qualité du service.

Prix de l'eau

Ce nouveau contrat permet de maintenir un prix global de l'eau stable, tout en améliorant la qualité du service de distribution d'eau potable.

Les recettes sont essentiellement utilisées pour renouveler le réseau et les équipements des usines afin de pérenniser les ouvrages de distribution. Par ce nouvel accord, le bassin cannois continue à se démarquer en matière

de politique publique des services d'eau et d'assainissement avec l'assurance d'un service économe et performant sur le plan environnemental, avec un prix 30% moins élevé que la moyenne nationale.

Des compteurs connectés : L'eau alimentant le territoire du SICASIL provient de la Siagne et du Loup, ainsi que du Lac de Saint-Cassien pendant la période estivale. Ces ressources essentielles peuvent être encore mieux préservées. Pour ce faire, un déploiement de compteurs connectés est prévu pour le suivi de la majorité des consommations du territoire.

 **26 000 compteurs connectés**
d'ici fin 2025.

Cela permettra de détecter plus rapidement les fuites, mais aussi d'être averti par SMS et/ou e-mail en cas de consommation anormale.



Accueil physique sur le territoire, ouvert sur rendez-vous et un **numéro dédié** à votre disposition. Le service de l'eau est aussi joignable **24h/24 et 7 j/7 en cas d'urgence**.



Pour maintenir une communication constante avec ses usagers, So'EAU met à disposition un site internet dédié : **so-eau.toutsurmoneau.fr** et une communication multi-vecteurs en cas d'interventions.



L'application MonEau permet aux usagers de rester informés en temps réel.

Une eau labellisée: Vers une eau sans chlore



À l'horizon 2027, So'EAU sera le 1^{er} grand service public d'eau potable bénéficiant d'une certification et d'un label de qualité, renforçant ainsi la transparence pour le consommateur en rendant publique la qualité des eaux qu'il consomme au quotidien.

Cette labellisation permet d'assurer la transparence pour les utilisateurs, en organisant des contrôles annuels des entreprises labellisées. Pour garantir aux usagers des résultats fiables, un organisme évalue les compétences du personnel ainsi que le fonctionnement des équipements utilisés au cours des différentes étapes de production et de distribution d'eau jusqu'au consommateur final.

Après une période de vérifications et d'ajustements des pratiques, So'EAU sera alors audité par un organisme indépendant, en vue d'obtenir le tout premier label d'excellence spécifique au domaine de l'eau potable en France et à l'international reconnaissant la démarche d'excellence du SICASIL et la très haute qualité de So'EAU avant fin 2027.

Un comité de pilotage composé de l'Agence Régionale de Santé, du SICASIL et de SUEZ, sera en charge du suivi du pilote réalisé dans un premier temps sur un secteur limité du territoire avant d'être étendu aux 8 communes, sous réserve de résultats concluants.

So'EAU souhaite aller plus loin en termes de qualité de l'eau et mettre en œuvre la distribution d'une eau sans chlore tout en garantissant sa qualité bactériologique grâce à l'implantation de réacteurs ultra-violetts sur l'ensemble de ses usines de production.

Un service multicertifié

5 certifications sont prévues dans les domaines de l'environnement (ISO 14001), de l'énergie (ISO 50 001), de la gestion des actifs (55 001), du management de la qualité (9001) et du management des risques (22 000).



Un contrat résolument tourné vers l'avenir

So'EAU prévoit un fonds de **80 000 euros par an** dédié à l'innovation. Un projet aura pour but notamment d'étudier la faisabilité de « l'eau sans chimie » en déployant deux années consécutives un pilote sur deux usines différentes du périmètre.

Un modèle prédictif des consommations et de l'état de la ressource permettra de prévoir la demande en eau, d'ajuster la production au bon niveau et également de réduire les consommations d'énergie induites. Ce pilotage plus fin de l'alimentation en eau du territoire, améliore l'efficacité opérationnelle du service en temps réel.



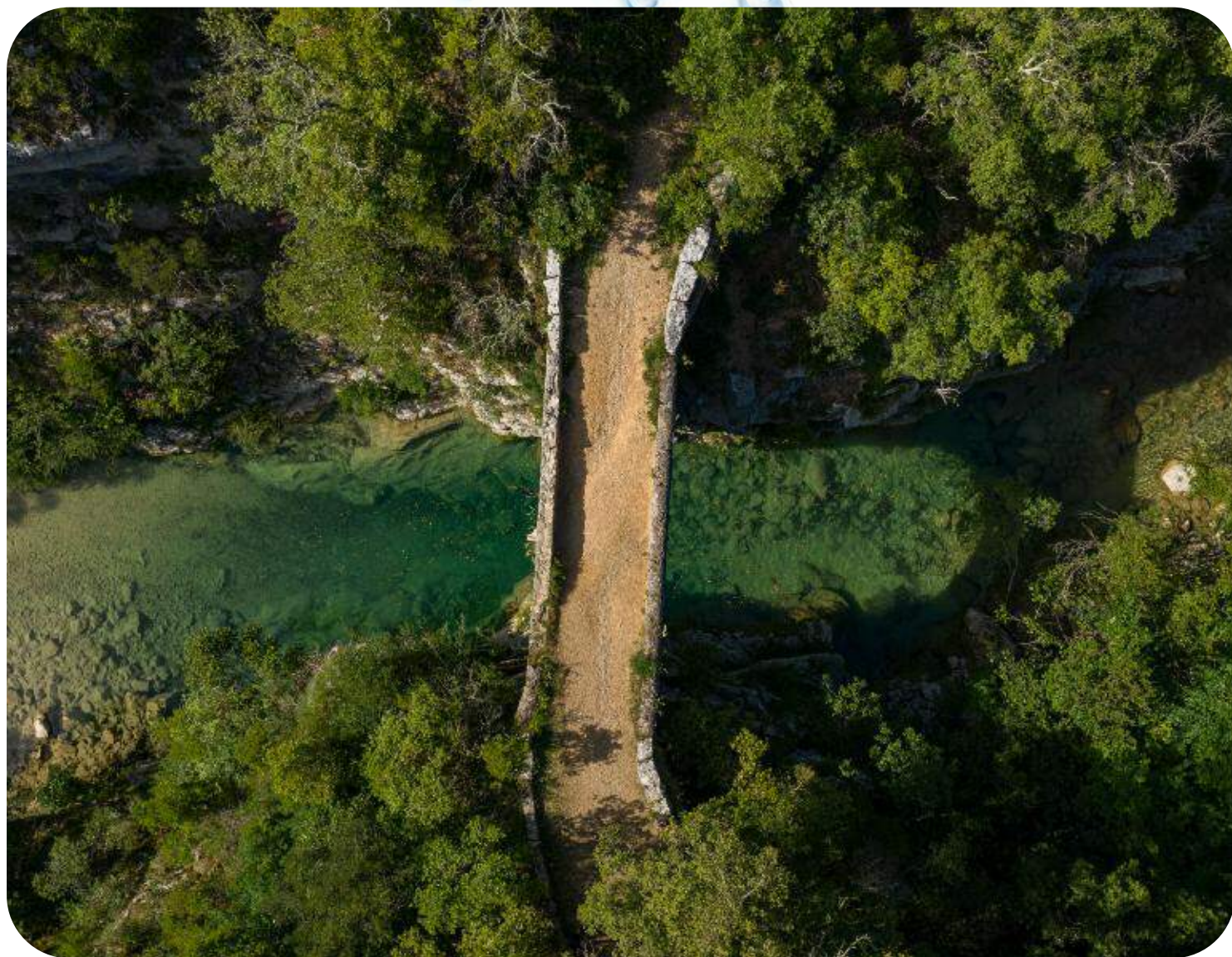
NOUS JOINDRE

☎ **Par téléphone :** 0977 408 408
Du lundi au vendredi de 8 à 19h
et le samedi de 8h à 13h

Urgences techniques 24h/24 : 0977 401 137

👤 **Accueil sur rendez-vous**
836 chemin de la Plaine 06250 Mougins
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
(16h30 le vendredi)

Votre ressource locale au quotidien



Gorges de La Siagne

Investir pour garantir la fiabilité et la performance du service

Depuis le 1^{er} janvier 2017, **les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable** sont à la charge du SICASIL.

Pour l'exercice de cette compétence, le SICASIL a adopté un programme pluriannuel de travaux dont le montant **s'élève à 11 millions d'euros de nouvelles dépenses en 2023.**

Ces nouveaux investissements sont entièrement financés par le syndicat grâce à son excellente santé financière.

En complément des investissements réalisés par le syndicat, **les délégataires ont effectué dans le cadre de leurs engagements contractuels :**

🔵 **4,1 millions d'euros de travaux (contrat historique du SICASIL) ;**

🔵 **976 706 euros de travaux (contrat DSP Mandelieu).**

Ainsi, ce sont plus de **16 millions d'euros qui ont été consacrés en 2023** à la fiabilité, la modernisation et la sécurisation du service public de l'eau potable avec.

🔵 **11 731 mètres de nouvelles conduites** d'eau potable ;

🔵 **664 mètres d'extension** de réseau ;

🔵 **405 branchements renouvelés ;**

🔵 **des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau :**

- bornes de puisages du Parking Lamy ;
- création d'une interconnexion (fermée)

entre le réseau de Mandelieu et le réseau historique avenue de Fontmichel à Mandelieu et avenue des Gabians à Cannes.

En outre, le SICASIL a poursuivi sa politique patrimoniale de **renouvellement des canaux de la Siagne et du Loup**. Ces travaux ont consisté à la réhabilitation de :

🔵 **276 mètres de canal de la Siagne** à Peymeinade Avenue Félix Maubert (195 m) et à Mouans Sartoux chemin de Saurin (81 m); renouvellement du mur du canal de la Siagne avenue St Basile à Mougins ;

🔵 **210 mètres de canal du Loup** chemin du château d'eau à Le Bar-sur-Loup.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Défense Extérieure contre l'Incendie en 2023, le SICASIL a réparé 173 points d'eau incendie (PEI), contrôlé la disponibilité de 1227 hydrants et en a remplacé 46. Il a, de plus, procédé à la pose de 21 nouveaux points d'eau incendie.



Renouvellement de 350 mètres du réseau d'eau potable, allée des Gabbians à Cannes



Renouvellement de 320 mètres du réseau d'eau potable, avenue des Mûriers à Cannes



Renouvellement de 1,2 km DN 400 du réseau d'eau potable, chaussée nord du boulevard de la Croisette à Cannes



Renouvellement de 1 140 mètres du réseau d'eau potable, Île Sainte-Marguerite à Cannes



Renouvellement de 250 mètres du réseau d'eau potable, boulevard Valmajour à Mandelieu



Renouvellement de 700 mètres du réseau d'eau potable, avenue de la Boussole à Théoule-sur-Mer



Renouvellement et création de réseau d'eau potable, boulevard des Alpes à Théoule-sur-Mer



*Renouvellement de 800 mètres du réseau d'eau potable,
Chemin des Cabrières à Mougins*



*Renouvellement de 500 mètres de feeder DN 500,
chemin de la Levade à La Roquette sur Siagne*



*Renouvellement de 300 mètres du réseau d'eau potable,
boulevard de la Mourachonne à Pégomas*



Installation de bornes de puisage des eaux brutes souterraines du Parking Lamy à Cannes



Installation d'équipements hydrauliques sur 13 sites afin de réduire les pressions de service à Mandelieu



Renouvellement de 195 mètres du Canal de la Siagne, avenue Felix Maubert à Peymeinade



Renouvellement de 81 mètres du Canal de la Siagne, chemin de Saurin à Mouans Sartoux



Renouvellement du mur de soutènement du canal de la Siagne, avenue Saint Basile à Mougins



Renouvellement de 210 mètres du Canal du Loup, chemin du château d'eau à Le Bar-sur-Loup

La préservation des ressources en eau au cœur des priorités

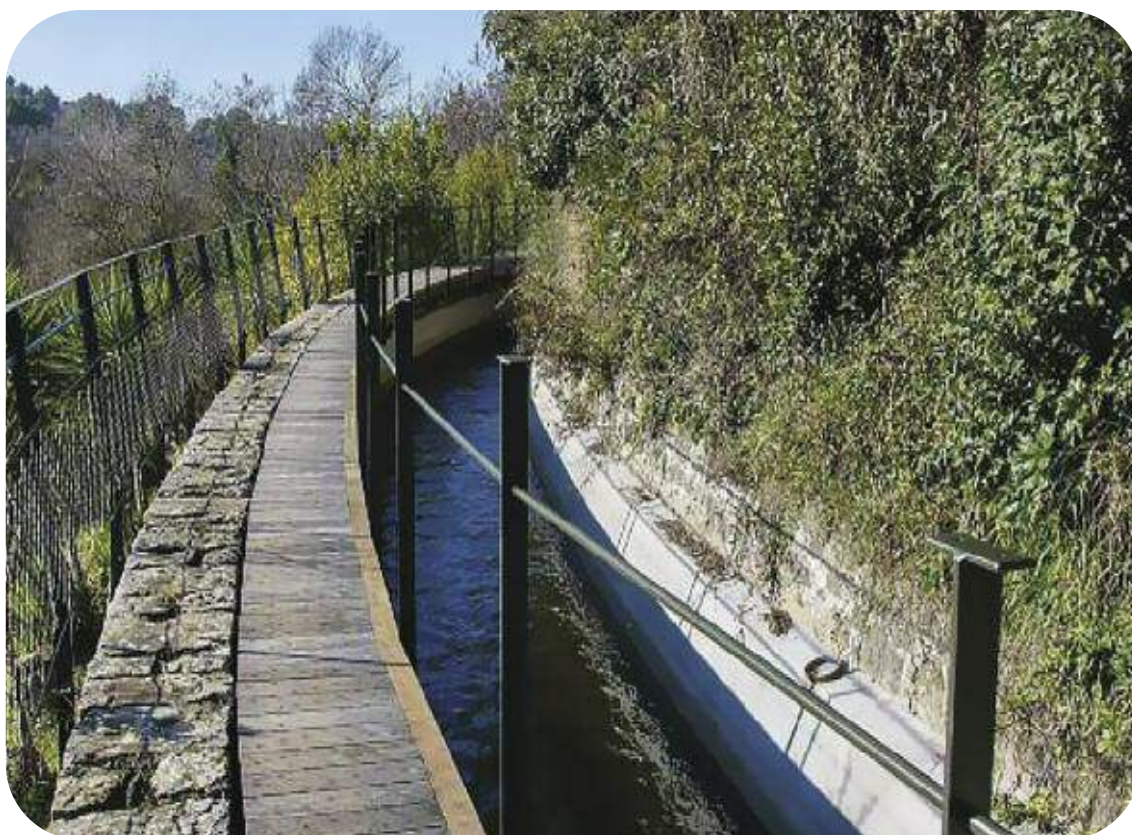
La **protection des ressources en eau** est le **leitmotiv** du SICASIL, sa raison d'être !

Le SICASIL poursuit avec l'ensemble de ses partenaires son action concrète de **sécurisation et de valorisation du canal de la Siagne pour protéger durablement la ressource en eau principale de l'ouest des Alpes-Maritimes**.

L'ouverture des berges du canal de la Siagne au public constitue un véritable défi engagé par le SICASIL en partenariat avec les communes pour **sensibiliser les habitants** du bassin de vie à **l'importance de l'eau et sa rareté**.

La **réduction des fuites sur le réseau d'eau potable** fait également partie des **actions prioritaires du service public de l'eau potable**.

Le SICASIL a réalisé depuis plus de dix ans la sectorisation des réseaux avec l'installation de nombreux points de mesure de débit. La surveillance permanente de l'évolution des débits par secteur de distribution permet de détecter des fuites non décelables en surface.



Promenade du Moulin de la Croix à Mougins

2023, une année marquée par une sécheresse récurrente

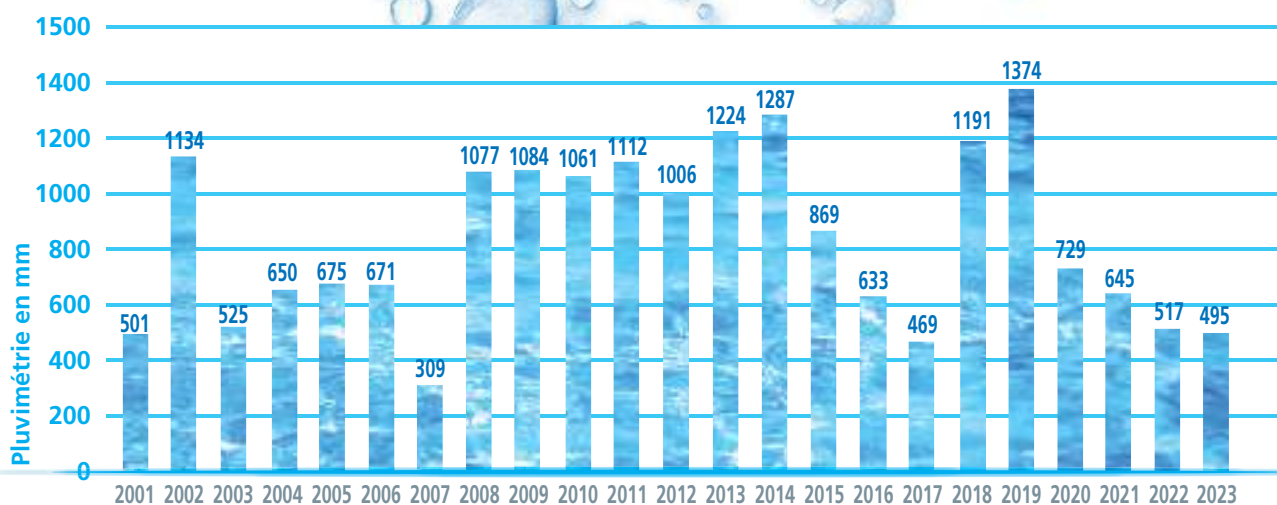
Après une année 2022 marquée par une sécheresse exceptionnelle, la pluviométrie sur le département des Alpes-Maritimes durant la période de recharge comprise entre septembre 2022 et mars 2023, a été de nouveau déficitaire, de l'ordre de -30 % à -55 % par rapport à la moyenne. Le mois de février 2023 a été particulièrement déficitaire (-87 %).

En conséquence, les débits des cours d'eau et des nappes étaient anormalement bas pour la saison, faisant apparaître des assèchs avec une précocité d'environ 3 mois par rapport à la normale. Le manteau neigeux était déficitaire d'environ 60 % par rapport à la moyenne sur le département.

Ainsi, les services de l'Etat ont activé le plan d'action sécheresse en phase d'« **alerte** » à partir du **10 mars 2023** pour l'ensemble du département des Alpes Maritimes.

En ce qui concerne le périmètre du SICASIL, les ressources gravitaires atteignaient des niveaux exceptionnellement bas jusqu'en avril. En mai et juin, des pluies importantes ont permis de garantir l'approvisionnement en eau potable durant la saison estivale et de ne basculer au stade « **alerte renforcée** » qu'à partir du 2 octobre 2023.

Pluviométrie annuelle



Des campagnes de sensibilisation ont été menées par le SICASIL dès l'activation de l'alerte sécheresse au 10 mars 2023 avec la communication de visuels à l'ensemble des maires du territoire du SICASIL à destination des usagers de leur commune.

Ces visuels incitent en période de sécheresse, que l'on soit soumis ou non à des mesures de restriction, à maîtriser la consommation d'eau quotidienne avec des gestes simples : privilégier les douches, installer des équipements sanitaires économes en eau, faire fonctionner les appareils de lavage à plein, réutiliser l'eau de pluie

Le site internet du SICASIL a été mis à jour en temps réel avec les arrêtés préfectoraux en page d'accueil pour une parfaite information du public. En parallèle, les arrêtés préfectoraux ont été apposés sur le tableau d'affichage positionné sur la façade du SICASIL.



La sensibilisation du public

Suite aux accords conclus avec son délégataire, le SICASIL assure depuis le 1^{er} janvier 2017 directement les actions de communication et de sensibilisation du public.

Le syndicat conduit chaque année de nouvelles

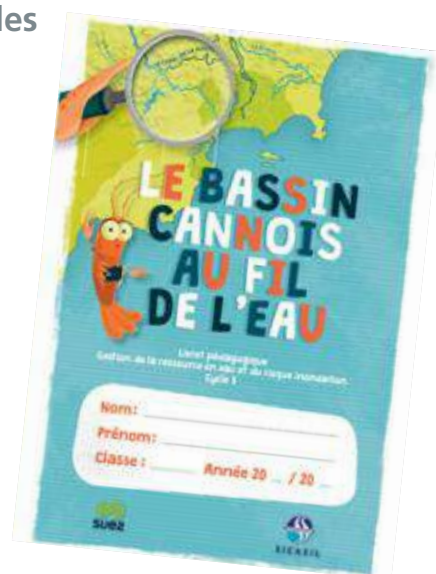
actions de sensibilisation **auprès du grand public** au travers de manifestations avec les habitants du bassin cannois, notamment à l'occasion de la journée mondiale de l'eau et d'ateliers pédagogiques auprès des scolaires.

Un livret pédagogique à destination des élèves en écoles primaires

Le SICASIL a engagé en 2016 et finalisé en 2017 la réalisation d'un livret ludo-éducatif permettant de sensibiliser les élèves de Cycle3 à la ressource en eau sur le bassin cannois.

Ce support illustré reprend l'ensemble des notions clés nécessaires à l'amélioration de la connaissance du territoire, de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et de son essentielle préservation.

Ce livret est utilisé depuis 2017 lors d'animations réalisées dans le cadre scolaire et/ou au cours des temps d'activité périscolaires.



Programme pédagogique WATTY à l'école : sensibilisation des scolaires aux économies d'eau et d'énergie dans 33 classes du territoire SICASIL sur l'année 2022-2023

« WattyTM à l'école » est un programme de sensibilisation des enfants aux économies d'eau et d'énergie, labellisé par le Ministère de la Transition écologique dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Le dispositif est porté par l'entreprise Eco CO2. Le SICASIL prend en charge financièrement 33 classes de son territoire dont 25 classes de la CAPL, 4 classes de la CAPG et 4 classes de la CASA pour un montant annuel de 7755 € HT.

Cet apprentissage pédagogique clé-en-main, à coût maîtrisé, constitue un véritable atout pour la collectivité car il s'inscrit pleinement dans les démarches engagées sur le territoire en matière de préservation de l'environnement et des ressources en eau et en énergie.

833 élèves sensibilisés aux économies d'eau et d'énergie en 2023



Un syndicat solidaire

La coopération décentralisée

Dans le cadre de la loi OUDIN, le SICASIL développe une politique de solidarité internationale se traduisant par des programmes de coopération décentralisée avec plusieurs pays du monde et par un soutien aux acteurs institutionnels et associatifs

de son territoire qui mènent des actions humanitaires. Ainsi, depuis 2005, le syndicat soutient des projets d'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable ainsi que des aides d'urgence.

Aide d'urgence à l'Ukraine

Face à la situation de crise qui frappe l'Ukraine, l'Association des Maires de France a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires se sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensible aux drames humains que ce conflit engendre, le SICASIL a tenu à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien en adressant un générateur groupe électrogène d'un montant de 25 000 €.

Aide d'urgence à la Turquie et la Syrie

Un tragique tremblement de terre d'une magnitude de 7.8, suivi de répliques a frappé le 6 février 2023 le sud de la Turquie et la Syrie, faisant des milliers de morts et de blessés.

Outre les pertes humaines importantes, la situation est particulièrement difficile pour les rescapés, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en eau des populations affectées par le séisme, l'accès à des soins de santé de base et la sécurité alimentaire.

C'est dans ce contexte d'urgence que le syndicat s'est immédiatement mobilisé pour agir en faveur des sinistrés en prenant l'attache de l'ONG ACTED. En effet, ACTED est enregistrée en Turquie et mobilise ses équipes depuis 2013 dans les gouver-

norats de Gaziantep et de Hatay. Elle est à ce titre identifiée et reconnue par les autorités locales qui lui transmettent les besoins du terrain.

Dès la première semaine, grâce aux soutiens des collectivités et des entreprises françaises, ACTED a mobilisé un réseau de fournisseurs afin de distribuer les premiers kits d'urgence aux plus démunis. A ce titre, le SICASIL a octroyé le versement d'une aide d'urgence à l'ONG ACTED d'un montant de 15 000 €.

Projet d'amélioration d'accès à l'eau potable pour les ménages vulnérables de Sereolupi, comté de Samburu, Kenya.

Le syndicat a été sollicité par l'ONG ACTED afin de soutenir le projet de mise en œuvre de deux unités de dessalement :

- L'un approvisionnant en eau potable 333 ménages (2 000 habitants) dans le village de Sereolupi, comté de Samburu, Kenya ;

- L'autre approvisionnant en eau les 140 élèves de l'école primaire de Sereolupi.

Le projet assure ainsi un accès durable à une eau potable de qualité. Le système de dessalement est en mesure de résoudre le problème de salinité grâce à un processus d'osmose inverse, où une réaction de désionisation chimique est appliquée.

Ainsi, le SICASIL a octroyé la somme de 30 000 € à ACTED pour la réalisation du projet dont le montant global est de 50 000 € permettant de :

- Faciliter l'accès à l'eau potable ;
- Améliorer la santé publique en réduisant le risque de maladies d'origine hydrique ;
- Contribuer à l'augmentation des rendements agricoles et économiques des agro-pasteurs ;
- Favoriser le développement d'actions d'assainissement au niveau des ménages, des écoles et des communautés.



Kiosque à eau, école secondaire de Sereolupi, Kenya



Les Gorges du Loup



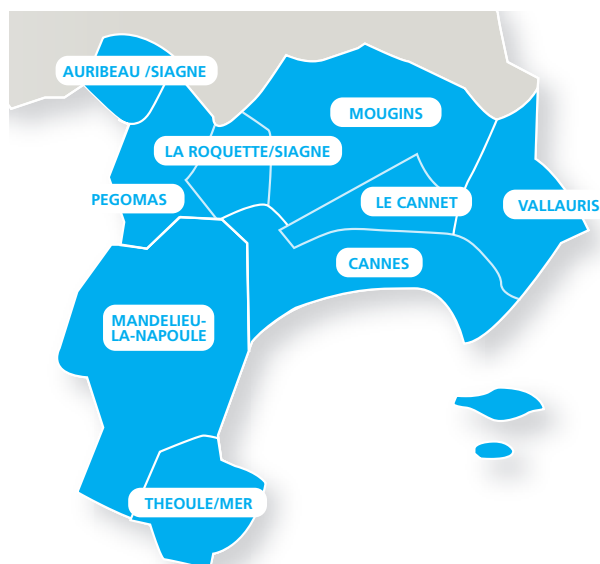
LE SERVICE

Présentation du service

Le service public de distribution de l'eau potable, rassemblant l'approvisionnement, le transport et la fourniture d'eau au robinet, est une compétence qui revient au maire ou au président du groupement intercommunal. Dans notre région, à savoir, le territoire des communes d'Auribeau-sur-Siagne, Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne, Théoule-sur-Mer et Vallauris, le **SICASIL est l'autorité organisatrice du service**. C'est un établissement public de coopération intercommunale, chargé d'un service public industriel et commercial.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le SICASIL a pris la forme d'un syndicat mixte fermé compte tenu du transfert de la compétence eau aux communautés d'agglomération de Cannes Pays de Lérins (CACPL), de Sophia Antipolis (CASA) et du Pays de Grasse (CAPG) et du mécanisme de représentation-substitution qui en résulte.

Le service est toutefois délégué par des contrats, passés avec deux opérateurs privés, Suez Eau France pour huit communes et Véolia Eau pour Mandelieu-La Napoule. Dans ce cadre, le SICASIL reste propriétaire des installations d'adduction, de traitement et de desserte en eau potable. Il en remet la gestion, l'entretien et l'exploitation, à ses délégataires.



Le rôle du SICASIL

En tout premier lieu, il est l'autorité délégante, et à ce titre, il est chargé de négocier régulièrement les clauses contractuelles avec le délégataire de service, qu'il s'agisse du prix de l'eau, des conditions techniques de desserte, ou bien encore de la qualité du service. Il exerce un contrôle précis des prestations et du respect des

engagements des délégataires.

En second lieu, il est aussi un opérateur technique, chargé d'assurer le développement et la fiabilisation des infrastructures de desserte en eau. Il engage annuellement un programme de travaux important.

Le rôle des délégataires

Le délégataire est chargé au quotidien de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages. Il est responsable du bon fonctionnement de la desserte en eau. Il est tenu d'assurer le

renouvellement des équipements techniques, ainsi que de certains travaux d'amélioration spécifiques. Enfin, il est chargé de gérer les relations avec les usagers du service.

Qui contacter pour vos démarches, obtenir un branchement, un renseignement sur votre facture etc. ?

Pour les communes de :

Auribeau sur Siagne, Cannes, Le Cannet,
Mougins, Pégomas, La Roquette sur Siagne,
Théoule sur Mer, Vallauris-Golfe Juan



Les conseillers du Centre de Relations Clients de So'EAU (filiale de SUEZ), sont à votre service pour vous accompagner dans vos demandes administratives.

 **Par téléphone au 0 977 403 402,**
appel non surtaxé, du lundi au vendredi de
8h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 13h00.

 **Par internet** en vous rendant sur le site
so-eau.toutsurmoneau.fr rubrique "Aide et
Contact".

Votre agence clientèle située au 836 chemin
de la Plaine 06250 Mougins vous reçoit du
lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
(16h le vendredi) uniquement sur rendez-
vous à <https://bit.ly/rdv-so-eau>.

**Pour les urgences techniques
24h/24, un numéro est à votre
disposition : 0 977 401 502**

Pour la commune de : Mandelieu-La Napoule



Les conseillers du Centre de Relations Clients de
VEOLIA Eau sont à votre service pour vous
accompagner dans vos demandes administratives.

 **Par téléphone au 0 969 329 328,**
appel non surtaxé, du lundi au vendredi de
8h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Votre agence clientèle vous reçoit
uniquement sur rendez-vous après appel au
0969 329 328.

Agence Véolia Aéroport de Cannes-
Mandelieu H16 245, Avenue Francis Tonner,
06150 Cannes La Bocca

Site internet : www.eau-veolia.fr

**Pour les urgences techniques
24h/24, un numéro est à votre
disposition : 0 969 329 328**
(appel non surtaxé.)

Carte des ressources et des équipements





So'EAU
par nature

Le nouveau service d'eau potable du bassin cannois

So'EAU assure la gestion de l'eau potable

 **depuis le 1^{er} janvier 2023** pour la commune de Théoule-sur-Mer pour une durée de 9 ans ;

 **depuis le 1^{er} janvier 2024** pour les communes de Auribeau-sur-Siagne, Cannes, La Roquette-sur-Siagne, Le Cannet, Mougins, Pégomas, Vallauris-Golfe Juan, ce nouveau contrat court jusqu'au 31 décembre 2031.

Cette société dédiée So'EAU a été créée pour l'exécution du nouveau contrat de délégation de service public de l'eau potable. Elle est opérée par SUEZ, entreprise retenue par le SICASIL au terme d'une procédure de mise en concurrence, non seulement sur des critères de prix, mais aussi de développement durable et d'innovation. So'EAU, composée de 45 collaborateurs assure désormais la production et la distribution de l'eau potable jusqu'à votre robinet.

Ce contrat garantit une facture stable pour les usagers et des améliorations continues des infrastructures et de la qualité du service. Avec une population qui croît fortement en période estivale et l'impact du dérèglement climatique, le bassin cannois doit faire face à des enjeux majeurs de préservation de la ressource en eau tout en conservant l'attractivité économique et touristique de son territoire. L'eau alimentant le territoire du SICASIL provient de la Siagne et du Loup, ainsi que du lac de Saint-Cassien pendant la période estivale.

La préservation de ces ressources essentielles reste au cœur de l'action de So'EAU. Ainsi, le nouveau contrat permet de pérenniser la sécurisation de la ressource en eau et de poursuivre la réalisation des économies d'eau. So'EAU traduit ainsi la mobilisation des compétences et des moyens nécessaires à un service innovant pour une ressource en eau sécurisée.



Cette marque a été conçue pour valoriser les actions de préservation, traitement et distribution de l'eau sur l'ensemble des communes alimentées par les canaux de la Siagne et du Loup.

Le nom original « **So'EAU** » s'inscrit dans une vision moderne et positive de la mission dédiée à l'eau.

Le logotype représente une vision stylisée du territoire grâce aux signes distinctifs qui le composent avec une vue iconique depuis la baie de Cannes vers le massif de l'Estérel.

Le conseil d'administration compte **six administrateurs** (2 représentants du SICASIL et 4 représentants de SUEZ) et se réunira au moins une fois par an et à chaque fois que l'intérêt de la société l'exige.

Forte d'une équipe de plus de **45 collaborateurs** dédiés, So'EAU possède les moyens opérationnels de déployer le nouveau service de l'eau du SICASIL. So'EAU s'appuie sur les directions métiers et les expertises de SUEZ telles que la relation client, le télécontrôle, la direction technique, les centres de recherche de SUEZ (le CIRSEE, le LyRE,...) pour mener l'ensemble des missions qui lui incombent.

Chiffres clés



8 communes desservies



180 000 habitants permanents



320 000 habitants en saison



1 035 kilomètres de réseau



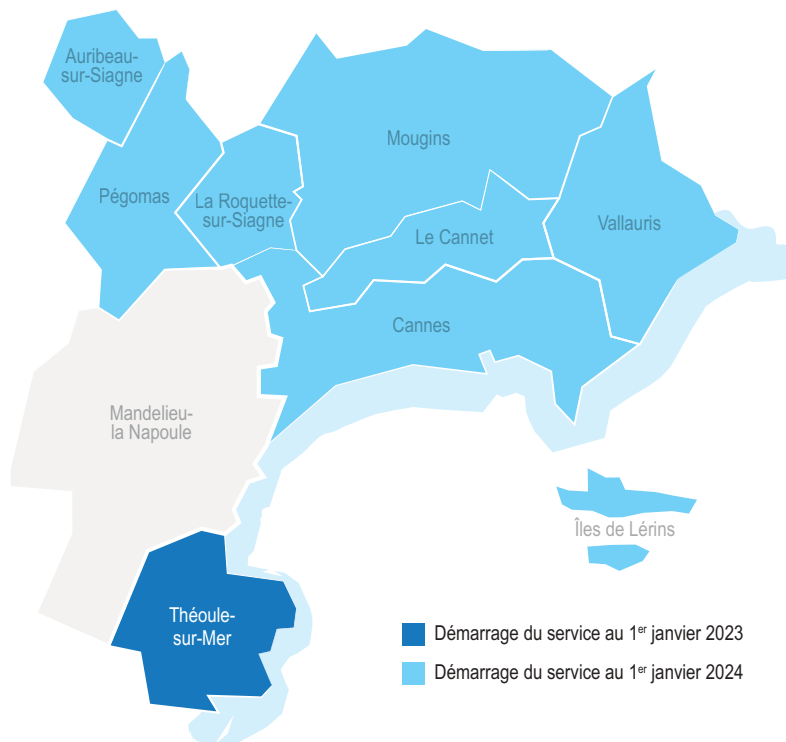
6 usines de production



70 réservoirs de stockage



45 collaborateurs



Les ressources en eau

Les ressources en eau sollicitées par le SICASIL pour l'approvisionnement en eau sont de trois natures distinctes :

- les eaux issues des massifs karstiques alimentant les canaux de la Siagne et du Loup ;
- la nappe côtière de la Siagne ;
- le lac de Saint Cassien.

Le syndicat exploite sur le périmètre du contrat historique huit captages répartis dans les bassins versants de la Siagne et du Loup qui totalisent une capacité de production de 242 000 m³/j.

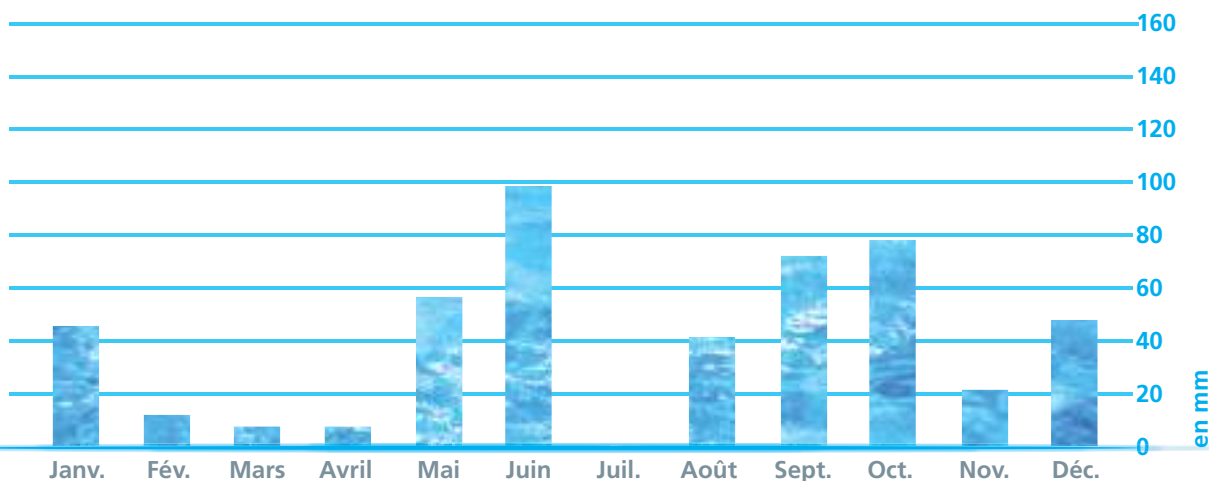
En période estivale, la capacité de production diminue et peut atteindre 194 000 m³/j en année très sèche, type 1990.

L'année 2023 a été marquée par un déficit pluviométrique avec un cumul annuel de 495 mm. Cette valeur est bien inférieure à la moyenne enregistrée ces dix dernières années s'élevant à 858 mm (517 mm en 2022).



Source de la Foux

Pluviométrie mensuelle 2023



Prise d'eau de la Siagne à Saint-Cézaire-sur-Siagne

La Siagne prend sa source sur la commune d'**Escragnolles** au pied des massifs de l'**Audibergue** et du **Thiey**. Une dérivation permet de capter une partie du cours d'eau pour la destiner à la production d'eau potable. Cette prise d'eau, située à **Saint-Cézaire-sur-Siagne** est constituée d'un barrage de captage. Cet équipement constitue le point de départ du canal de la Siagne qui conduit l'eau jusqu'aux usines de traitement. Le syndicat dispose d'une autorisation de prélèvement de 900 litres/sec (l/s). En période de sécheresse sévère, le débit disponible peut chuter à 390 l/s seulement.

Par arrêté préfectoral du 20 juin 2014, le débit réservé de la prise d'eau de Saint Cézaire a été révisé portant sa valeur de 87,5 l/s à 350 l/s. La demande de modulation en saison estivale sollicitée par le syndicat a été autorisée par l'arrêté et se décline selon les valeurs suivantes :

- 175 l/s du 16 juillet au 15 octobre ;
- 408 l/s du 16 octobre au 15 juillet.

En 2023, la mobilisation de la prise d'eau de Saint-Cézaire-sur-Siagne a augmenté de 80,3% par rapport à l'année précédente (10,6 Mm³ contre 5,9 Mm³ en 2022).

En 2016, conformément à l'arrêté préfectoral portant notification du débit réservé à la prise en rivière du canal de la Siagne, le SICASIL a procédé à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de mesure du débit réservé.

Les travaux ont consisté en la réalisation d'une échancrure au niveau de la lame de surverse du barrage de St Cézaire et en la mise en place d'un déversoir calibré avec indicateur visuel.

Pour assurer l'entretien de l'ouvrage et évacuer les sédiments déposés dans la retenue au cours des crues, le SICASIL est autorisé depuis le 29 avril 2016 à réaliser des chasses du barrage de St Cézaire : dernière semaine d'octobre, première semaine de novembre et deuxième quinzaine d'avril.



Barrage de Saint-Cézaire-sur-Siagne

La source de la Foux

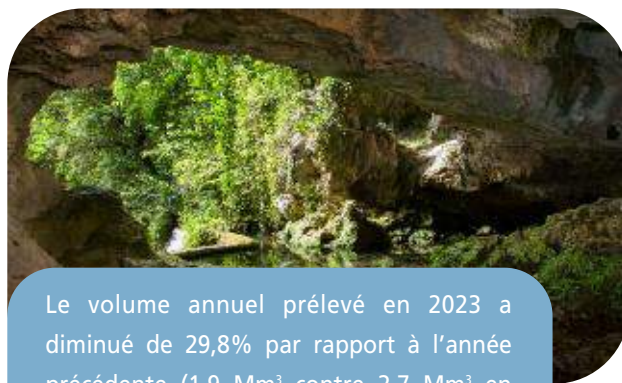
Elle surgit à trois kilomètres au Nord Ouest de Saint-Cézaire, en rive gauche de la Siagne. La source émerge d'une cavité qui se développe sur plus de 7 km au sein des calcaires du jurassique inférieur.

Elle représente l'extrémité d'une rivière souterraine de plus de 2500 mètres de long. Ses eaux sont dirigées vers le Canal de la Siagne. Le débit de la source est extrêmement variable (80 à 3000 l/s). Il constitue un débit d'appoint à celui de la prise d'eau de la Siagne.

Une surverse et un déversoir permettent de restituer au vallon récepteur (regagnant la Siagne) une partie du débit de la source à hauteur de 30 l/s du 1^{er} juillet au 30 septembre et 58 l/s du 1^{er} octobre au 30 juin.

Conformément aux accords de 1998 relatifs au partage des ressources de la haute Siagne, la commune de Saint-Cézaire a mis à disposition du SICASIL le foncier où est située l'émergence, pour une durée de 99 ans, (bail emphytéotique en février 2012).

Le jugement du 16 décembre 2014 annulant l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2012 a été infirmé par jugement de la cour administrative d'appel de Marseille en date du 11 juillet 2016. Le recours en cassation présenté par la partie adverse le 12 septembre 2016 s'est soldé par une confirmation du jugement en appel. L'arrêté préfectoral est donc bien exécutable. En 2016, le SICASIL a procédé à l'équipement d'un nouveau dispositif de mesure et de contrôle du débit réservé.



Le volume annuel prélevé en 2023 a diminué de 29,8% par rapport à l'année précédente (1,9 Mm³ contre 2,7 Mm³ en 2022) dû au tarissement prononcé de la source en raison du déficit pluviométrique.

La Foux

La source des Veyans

Au beau milieu de la Siagne, surgit la source des Veyans, située sur la commune du Tignet. Le syndicat a installé, à ce niveau, un dispositif de captage. Les eaux sont reprises par une station de pompage et viennent compléter le débit du canal de la Siagne. La ressource prélevée par la station de pompage est constituée d'un mélange des eaux de la Siagne et de la source des Veyans.

Le volume d'eau pompé est déterminé en fonction des besoins d'eau et des conditions climatiques. Cette ressource est utilisée principalement en période de forte sécheresse. Le syndicat dispose d'une autorisation de prélèvement s'élevant à 450 l/s. Par arrêté préfectoral du 20 juin 2014, le débit

réserve de la prise d'eau des Veyans a été révisé portant sa valeur de 200 l/s à 820 l/s. La demande de modulation en saison estivale sollicitée par le syndicat a été autorisée et se décline selon les valeurs suivantes :

- 410 l/s du 16 juillet au 15 octobre ;
- 956 l/s du 16 octobre au 15 juillet.

En 2015, le syndicat a lancé une étude pour définir le dispositif de contrôle du débit réservé. De plus, le suivi hydrobiologique et piscicole a été engagé en 2015 et poursuivi en 2016.



Les Veyans

En 2023, le volume annuel prélevé au niveau de la source des Veyans s'élève à 0,53 Mm³ contre 3,2 Mm³ en 2022.

Les sources de Gréolières

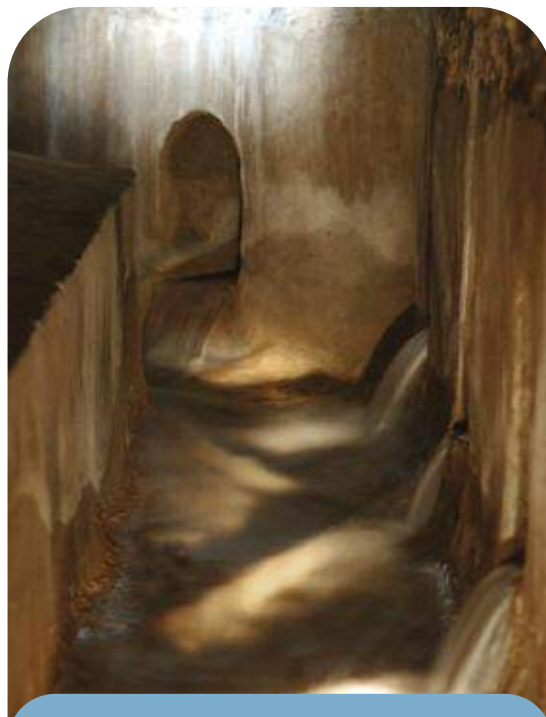
Les sources de Gréolières constituent le point de départ du canal du Loup.

Elles se situent en rive gauche de la rivière, à 3 kilomètres à l'ouest du village de Gréolières. Il y a 2 émergences principales, dites "source amont" et "source aval" qui sont captées par galeries et réunies dans un bassin. Les "sourcettes" viennent compléter les sources principales.

Les sources de Gréolières sont les exurgences inférieures d'un réseau hydrographique puissant, issu de la profondeur des calcaires jurassiques du massif du Cheiron.

Le syndicat dispose d'un droit d'eau, conjointement à la source de Bramafan, de 700 l/s. Lors des périodes d'à sec fort, leur débit peut descendre à 175 l/s. Elles sont recueillies dans un bâtiment fermé et protégé contre toute intrusion.

Le syndicat a obtenu la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages des sources de Gréolières le 10 juin 2005.



Sources de Gréolières

En 2023, le volume moyen prélevé aux sources de Gréolières a affiché une augmentation de 13% par rapport à l'année précédente (5,5 Mm³ contre 4,9 Mm³ en 2022).

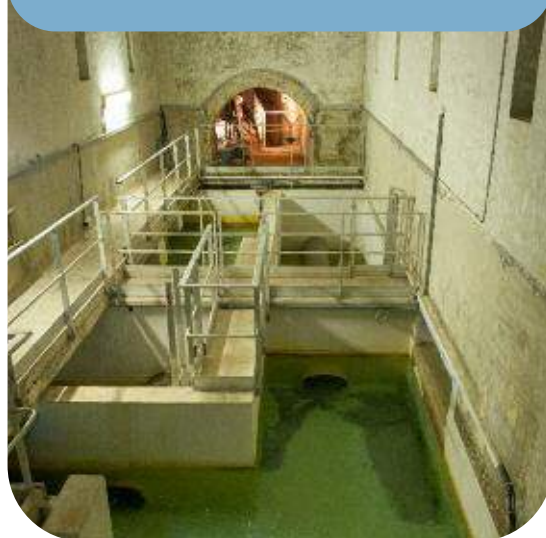
La source de Bramafan

C'est à 500 mètres au Sud du pont de Bramafan que se situe la source du même nom. Très proche du célèbre "Saut du Loup", c'est une belle source sur la commune de Cipières.

Son débit est très fluctuant : de 10 à 2810 l/s. Elle est alimentée à partir des plateaux karstiques de Caussols et de Calern, qui dominent le village de Gourdon.

Les eaux sont recueillies dans une galerie de captage située parallèlement au Loup, dans un bâtiment fermé et protégé contre toute intrusion.

Le syndicat a obtenu la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages de la source de Bramafan le 5 avril 2005.



Captage de Bramafan

En 2023, le volume moyen prélevé à la source de Bramafan est quasiment similaire au volume de l'an passé (1,96 Mm³ contre 1,97 Mm³ en 2022).

La prise d'eau de Bramafan dans le Loup

La prise d'eau capte 100 l/s dans la rivière du Loup qui correspond au droit d'eau fixé au titre d'un décret du 3 juin 1949 et d'un arrêté du 18 avril 1950, sous réserve qu'un débit réservé de 150 l/s, solidairement avec la Ville de Grasse, soit restitué au cours d'eau.

En 2015, le SICASIL a engagé une étude pour définir le dispositif adapté permettant de contrôler le débit réservé. En outre, le suivi hydrobiologique et piscicole, sollicité par les services de l'État, initié en 2015, a été poursuivi en 2023.

Ce captage a fait l'objet de travaux en 2005 afin d'améliorer la fiabilité de l'ouvrage qui présentait des problèmes d'exploitation récurrents. A présent, la prise d'eau est installée sous le lit de la rivière, ce qui revêt un caractère indéniablement innovant. Son fonctionnement est particulièrement respectueux du cours d'eau et du milieu aquatique. Toutefois, elle a été dimensionnée pour un prélèvement de 800 l/s, qui permettrait de pallier en secours les prélèvements des sources de Gréolières et de Bramafan, en cas de problème de pollution ou de rupture de l'adducteur sur le tronçon amont du canal du Loup.

Par arrêté préfectoral du 2 mai 2012, le syndicat a obtenu la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du captage de la prise en rivière de Bramafan.

Le débit réservé de la prise d'eau de Bramafan a été révisé par arrêté préfectoral du 20 juin 2014. Sa valeur s'élève désormais à 270 l/s (contre 150 l/s auparavant). La demande de modulation en saison estivale, sollicitée par le syndicat, a été autorisée par l'arrêté de révision du débit réservé. Cette modulation se décline selon les valeurs suivantes :

- 150 l/s du 16 juillet au 15 octobre ;
- 310 l/s du 16 octobre au 15 juillet.

Prise sous-fluviale de Bramafan



En 2023, la prise d'eau de Bramafan n'a pas été sollicitée, à l'instar des années précédentes du fait du colmatage de l'ouvrage.

Puits de la vallée de la Siagne

Trois puits à drains rayonnants (PDR) ont été construits dans la plaine de la Siagne pour soutenir les canaux du Loup et de la Siagne en été, ou en cas de défaillance de l'un d'entre eux.

A partir d'un puits central, qui descend entre 16 et 25 m, partent radialement des drains horizontaux équipés de crépines dans plusieurs directions. Ils permettent de prélever de l'eau dans la nappe alluviale (écoulement souterrain de la Siagne qui suit le cours du fleuve). Cette eau est naturellement filtrée à travers le lit sableux.

Ces puits sont implantés sur deux communes : Auribeau-sur-Siagne et Pégomas, en rive gauche de la Siagne. Ils sont en service depuis 1966.

La nappe alluviale de la Siagne peut être réalimentée en cas de besoin à partir des lâchers d'eau depuis le barrage de Saint Cassien.

Fort de l'expérience passée et plus particulièrement du problème survenu durant l'étiage 2005 qui a provoqué un assec de la Siagne, des mesures techniques ont été déployées par EDF, Lyonnaise des Eaux et le SICASIL pour optimiser la gestion de la réserve en eau du barrage de Saint Cassien.

A présent, le soutien d'étiage à l'aval est parfaitement maîtrisé et optimisé. Les lâchers effectués au niveau du barrage de Tanneron sont en adéquation avec les besoins réels de production des PDR pour le respect du débit réservé du cours d'eau d'une part et le débit complémentaire nécessaire à l'exploitation des PDR.

Le SICASIL suit le niveau de la nappe alluviale de la Siagne au droit du champ captant dans la basse vallée de la Siagne et fait des analyses depuis de nombreuses années sur l'eau brute des puits qui sont en exploitation. Aucune problématique de chlorure et donc de biseau salé n'a été observée. Contrairement aux autres nappes fluviales du Département, le débit de la Siagne en basse vallée est complètement régulé par le barrage du Tanneron qui maintient le niveau de la nappe alluviale.

Par arrêté préfectoral en date du 14 juin 2006, le syndicat a obtenu la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection des puits de captage de la nappe alluviale de la Siagne.

En outre, cet arrêté modifie également le prélèvement autorisé, qui s'élevait antérieurement à 1650 l/s, en le rabaisant à 1250 l/s compte tenu de l'obtention de nouveaux droits d'eau à partir du système Saint-Cassien en juillet 2001.

En 2023, les prélèvements au niveau des puits à drains rayonnants ont diminué d'environ 6% (13,2 Mm³ contre 14,1 Mm³ en 2022).



Puits à drains rayonnants

Prise d'eau dans la Siagne à Mandelieu-La Napoule

La commune de Mandelieu-La Napoule est autorisée à dériver une partie des eaux de la rivière de la Siagne au moyen d'un aménagement de la prise existante. Le

débit prélevé ne pourra excéder 1200 m³ par heure (335 litres par seconde) et 24 000 m³ par jour.

Un prélèvement supplémentaire est autorisé à hauteur de 300 m³ par heure ou 6000 m³ par jour, portant le total des débits autorisés à 1500 m³ par heure (420 l/s) et 30 000 m³ par jour.

En tout état de cause, un débit réservé de 240 l/s devra être

maintenu à l'aval de la prise d'eau, conformément à la loi n°84-512 du 29 juin 1984.

La commune devra, en cas d'étiage important, et dans la limite du respect du débit réservé, prélever la quantité journalière autorisée sur une période de 24 heures au lieu de 20 heures, soit un débit continu de 350 l/s.



Prise d'eau de la Siagne

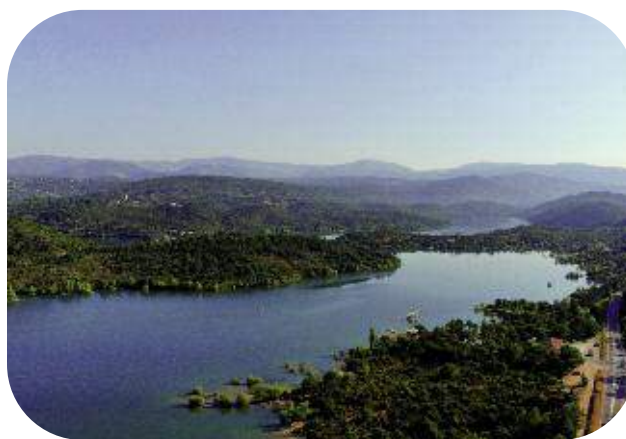
En 2023, le volume prélevé à la prise d'eau dans la Siagne est de 3,8 Mm³ contre 4,4 Mm³ en 2022.

Réservoir de Saint Cassien

Le lac de Saint Cassien constitue une importante réserve d'eau d'une capacité de **60 millions de m³**. Il s'agit d'une retenue artificielle qui reçoit les eaux du Biançon et celles dérivées de la Siagne, depuis la prise d'eau de Montauroux. La vocation technique de ce lac est triple :

- la production d'électricité ;
- l'écrêtement des crues du Biançon ;
- l'alimentation en eau au profit des départements des Alpes-Maritimes et du Var, qui disposent respectivement de **10 millions de m³** mobilisables en période estivale.

Par arrêté préfectoral en date du 12 juillet 2001, le SICASIL a été autorisé à prélever dans la retenue de Tanneron. Cette prise d'eau est en service depuis septembre 2002 et alimente à hauteur de 660 l/s l'usine de l'Apié.



Lac de Saint Cassien

En 2023, la réserve de St Cassien a été sollicitée à hauteur de 0,7 Mm³ contre 4,6 Mm³ en 2022.

Les conduites nourricières

Le service de l'eau dispose de deux ressources majeures : la Siagne et le Loup, qui sont captées dans le moyen pays. Pour acheminer cette eau

jusqu'aux usines de traitement, et finalement aux lieux de consommation, le syndicat dispose de deux canaux d'adduction principaux.

Le canal de la Siagne

Bref rappel historique

Lord Brougham, ancien chancelier d'Angleterre, et **Prosper Mérimée** avaient tous deux succombé aux charmes de Cannes et de ses environs, mais ils déploraient le manque d'eau dont souffrait la côte. **C'est leur détermination qui est à l'origine de la construction du canal.** En effet, leurs démarches ont abouti au décret impérial, du 25 août 1866 qui accordait la concession du canal à la General Irrigation and Water Supply Company of France Limited.



Canal de la Siagne

Descriptif technique

Il s'agit d'un canal à ciel ouvert de section trapézoïdale. Sa longueur est de 44 km, sa pente moyenne est de 0.50

mètre par kilomètre. Il a nécessité la construction de plusieurs aqueducs et le creusement de nombreux tunnels, notamment dans la partie où son tracé suit les flancs des gorges de la Siagne. Son débit est de 32 000 à 39 000 m³/jour. Il véhicule l'eau brute depuis la prise d'eau de Saint-Cézaire-sur-Siagne et dessert trois usines de production d'eau potable tout au long de son parcours (Jacourets⁽¹⁾, Saint Jacques, et Nartassier).

Le canal face à ses nouveaux enjeux

Le canal de la Siagne est d'abord une infrastructure technique de transport d'eau, soumis à des risques géologiques et qualitatifs forts qui peuvent provoquer une rupture d'alimentation en eau. C'est aussi un élément fort de l'identité du territoire, il fait partie intégrante du patrimoine local.

(1) : Régie des eaux du canal de Belletrud.

Le canal du Loup

Bref rappel historique

La rapide expansion de la Ville de Cannes, les interruptions du Canal de la Siagne dues à des éboulements ou sa mise en chômage systématique au mois d'octobre amenèrent la ville, dès 1889, à envisager la **dérivation des eaux du Loup**.

Il fut décidé que ces eaux seraient des eaux de sources et qu'elles emprunteraient une canalisation fermée. Le décret d'utilité publique est paru en 1900 et les travaux



Canal du Loup

ont été exécutés entre **1908 et 1911**.

Le canal du Loup permettait de conduire jusqu'à Cannes les sources de **Gréolières et de Bramafan**. Celui-ci comportait à l'origine 52 km de conduites et aqueducs, 40 souterrains d'une longueur de 7800 m, 15 ponts, 32 siphons et 6000m de murs de soutènement.

Descriptif technique

Aujourd'hui, le canal du Loup s'achève à **l'usine de Nartassier**, située sur la commune de Mougins, ramenant ainsi sa longueur totale à **39 km**. Il est constitué de conduites de diamètres variables, compris entre 60 cm et 85 cm. Son débit moyen de transit est de **40 000 m³/jour**.

Le canal de la Siagne protégé durablement

Le SICASIL a proposé une solution innovante et inédite : la mise en place de périmètres de protection sur l'ensemble du linéaire du canal. Par la mise en place de telles dispositions administratives, le SICASIL peut garantir à la fois une eau de qualité, la continuité du service et la préservation du canal à ciel ouvert.

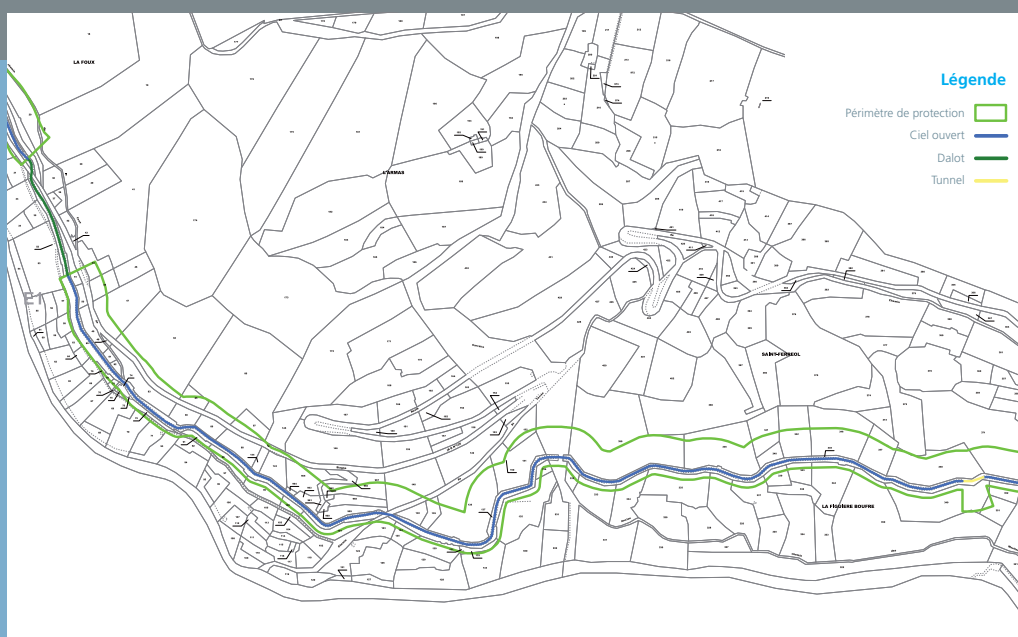
Cette démarche constitue une première en France car elle consiste à considérer en tant que ressource en eau potable, un ouvrage linéaire de 44 km de long, à ciel ouvert sur la majeure partie de son parcours.

En 2006, le syndicat a réalisé une étude préalable à la mise en place des périmètres de protection. Une large concertation a été engagée par le SICASIL avec l'Agence de l'Eau, l'ARS, la DDTM, le Conseil Général, les communes traversées et les associations.

Un comité de pilotage a validé les différentes étapes de la procédure administrative pour l'instauration de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du canal de la Siagne.

Le 13 février 2007, le SICASIL et l'Association de Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection déposé en juin 2010 auprès de monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes pour instruction, a nécessité des études complémentaires. L'état parcellaire et l'avis de l'hydrogéologue agréé ont été actualisés en 2018 et 2019. Le dossier ainsi mis à jour a été déposé le 29 avril 2019 pour instruction définitive par les services de l'État.

À la suite de nouvelles demandes formulées par l'Agence Régionale de Santé en charge de l'instruction de ce dossier, le Syndicat a adressé une nouvelle version du rapport préalable à la DUP des périmètres de protection du canal dûment complété.



Les usines de production

Le service dispose de sept usines de production qui sont disposées au-delà même du territoire syndical.

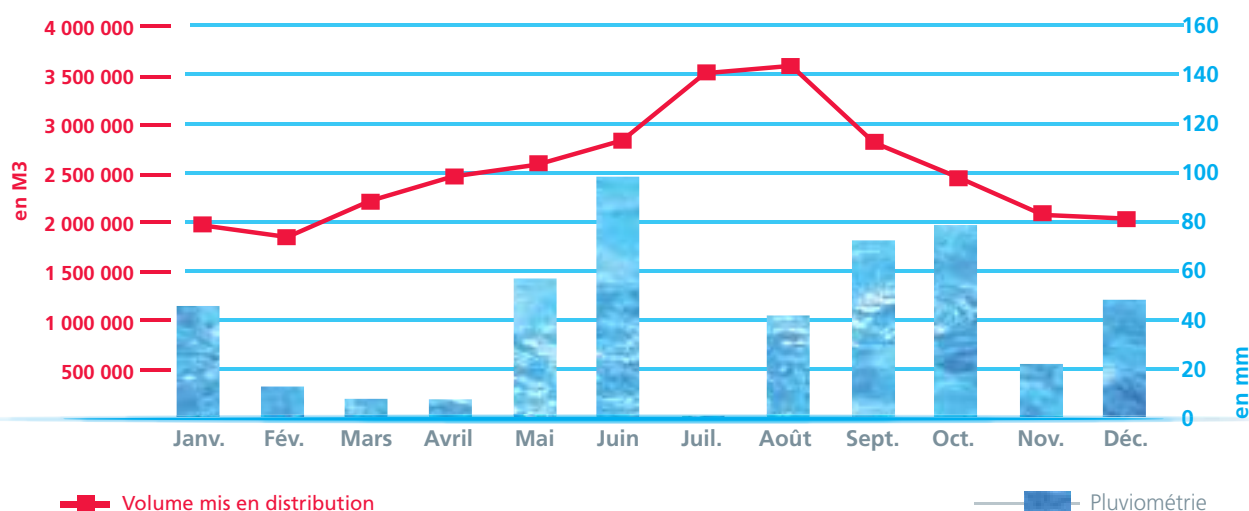
Chaque usine présente un process adapté à la nature de l'eau prélevée, avec comme objectif unique : produire une eau de qualité sanitaire et gustative irréprochable.

Toutes les usines sont équipées de dispositifs de neutralisation du chlore. Ces dispositifs apportent une sécurité complémentaire aux agents d'exploitation qui manipulent les bouteilles de chlore, aux riverains et à l'environnement local qui sont ainsi protégés des fuites accidentelles.

Usine de l'Apié
Usine de Saint Jacques
Usine de Châteauneuf
Usine de Nartassaier
Usine d'Auribeau
Usine de Pégomas
Usine des Termes

En 2023, ce sont 33,3 millions de m³ d'eau qui ont été produits par les usines du syndicat, soit une baisse de 6,7% par rapport à 2022 (35,6 Mm³).

Volume d'eau mis en distribution en 2023



La qualité de l'eau fiabilisée durablement, depuis l'avenant numéro 5.

L'avenant numéro 5 au contrat de délégation de service prévoyait des aménagements spécifiques complémentaires en faveur de la qualité de l'eau traitée, de la qualité des eaux rejetées au milieu naturel.

Suez Eau France s'était engagé contractuellement sur un investissement total de 10 millions d'euros pour effectuer ces projets innovants au bénéfice de la qualité de l'eau et de l'environnement.

Ces investissements ont ainsi été réalisés au niveau de l'usine de Nartassier avec la garantie :

d'une eau sans aluminium dissous

Suez Eau France a équipé l'usine de Nartassier d'un dispositif de régulation du pH de l'eau traitée, pour assurer une production d'eau indemne d'aluminium dissous. Cela va bien au-delà de la réglementation en vigueur qui fixe à 200 µg/l

le seuil maximum autorisé. Au SICASIL, l'eau est donc garantie sans aluminium dissous !

 d'une amélioration gustative de l'eau du robinet. L'usine de Nartassier a également été dotée d'un étage de filtration complémentaire avec du charbon actif en grain. Le but est double : garantir une eau d'excellente qualité en piégeant tous les composés dissous dans l'eau brute, et affiner son goût.

des eaux de lavage de filtres épurées

Enfin pour garantir durablement la qualité du milieu naturel, l'usine de Nartassier a été équipée d'une unité de dépollution des eaux de lavage des filtres, avant leur rejet au vallon.



Usine de l'Apié

Mise en service en 1996, l'usine de l'Apié se situe sur la commune de Peymeinade. Elle traite les eaux provenant du barrage de Saint Cassien.

Son procédé de traitement est innovant et écologique. Il utilise des membranes d'ultrafiltration qui retiennent toutes les particules de taille inférieure à 0,01 micron. Sans subir de traitement chimique, l'eau est débarrassée de toutes ses impuretés et conserve ainsi ses qualités gustatives et nutritives.

La capacité de traitement de l'usine a été doublée en 2006 portant ainsi la capacité nominale de 330 l/s à 660 l/s.

La capacité de traitement de l'usine d'ultrafiltration s'élève à 52 millions de litres d'eau potable par jour. Cette usine assure la production de pointe à hauteur de 25 % des capacités du syndicat.

L'usine de l'Apié a un rôle majeur pour compléter la production d'eau potable durant les périodes critiques résultant de la conjugaison de la sévérité des étiages et des pics de consommation liés à l'augmentation de la population en période estivale.



Mars 2017 - changement des membranes d'ultrafiltration



En 2023, l'usine de l'Apié a produit 74 509 m³ d'eau potable contre 2 443 279 m³ en 2022.



Apié - Usine d'ultrafiltration

Usine de Saint Jacques

Bâtie en 1973, l'usine de Saint Jacques est située à Grasse. Elle traite exclusivement l'eau du canal de la Siagne. Elle a une capacité de traitement de 40 000 m³/jour.

Le procédé de filtration est assuré en deux étapes :

- une filtration sur sable
- une filtration sur charbon actif.

La désinfection est effectuée par l'injection de chlore gazeux.

En 2023, cette usine a produit 8,5 millions de m³ d'eau potable, soit une augmentation de 26,10% par rapport à l'année précédente (6,7 Mm³ en 2022).



Usine de Saint Jacques

Usine de Châteauneuf

Edifiée en 1966, l'usine est située sur la commune de Châteauneuf-de-Grasse, à 13 kilomètres à l'aval du captage de Bramafan. Elle traite uniquement l'eau du Loup.

Cette usine assure l'étape de filtration du processus de traitement. L'eau simplement filtrée, emprunte ensuite le canal du Loup pour rejoindre l'usine de Nartassier où elle sera désinfectée à l'ozone. Une partie de l'eau traitée dans cette usine est destinée à la vente en gros. Après avoir été désinfectée au chlore, elle est livrée au réseau du Foulon.



Usine de Châteauneuf

En 2023, l'usine a produit 1,3 Mm³ destiné à la vente en gros contre 1,5 Mm³ en 2022 (soit une baisse de 10,3%).

Usine de Nartassier

Construite en 1958, l'usine de Nartassier, implantée sur la commune de Mougins, comporte deux filières de traitement dont le process et la capacité de traitement sont adaptés à la nature des eaux acheminées respectivement par les canaux de la Siagne et du Loup.

La filière Siagne est équipée d'une clarification par coagulation sur filtre, ozonation et chloration pour une capacité de traitement de 50 000 m³ d'eau potable par jour.

La filière Loup a une capacité de traitement de 60 000 m³ d'eau potable par jour et comprend seulement une désinfection finale par ozonation et chloration. L'eau du canal du Loup est en effet filtrée en amont au niveau de l'usine de Châteauneuf située à Grasse.

L'usine de Nartassier a produit 7,5 millions de m³ en 2023, soit une hausse de 2% par rapport à l'année précédente (7,3 millions de m³ en 2022).



Usine de Nartassier

Usines d'Auribeau et de Pégomas

La station de pompage de Pégomas, construite en 1963, et celle d'Auribeau-sur-Siagne, construite en 1974 traitent l'eau prélevée par trois puits à drains rayonnants, dans la nappe d'accompagnement de la Siagne.

Le processus de traitement comprend uniquement l'étape de désinfection. L'eau brute est, en effet, déjà filtrée par les alluvions de la Siagne avant leur captage. La désinfection est effectuée par l'injection de chlore gazeux.

En 2023, les puits ont produit 12,3 Mm³ d'eau potable contre 13,3 Mm³ en 2022.



Usine d'Auribeau

Usine des Termes Mandelieu-La Napoule

L'usine de potabilisation des Termes est implantée sur la commune de Mandelieu-La Napoule. Construite en 1970, puis agrandie en 1975 et 1999, et enfin modernisée en 2014 en y intégrant une unité de décarbonatation.

La filière de traitements comporte les étapes suivantes :

-  un dégrillage ;
-  un coagulation / floculation ;
-  une décantation ;
-  une décarbonatation ;
-  une filtration ;
-  une chloration (désinfection).

L'usine de Mandelieu-La Napoule est couverte par une triple certification qualité :

-  ISO 9001 - Qualité des processus ;
-  ISO 14001 - Maîtrise environnementale ;
-  ISO 50001 - Maîtrise de l'énergie.

Le site a été audité en 2020 sur cette triple certification.

En 2023, l'usine des Termes a produit 3,6 Mm³ d'eau potable (contre 4,4 Mm³ en 2022) soit une diminution de 18,39%.

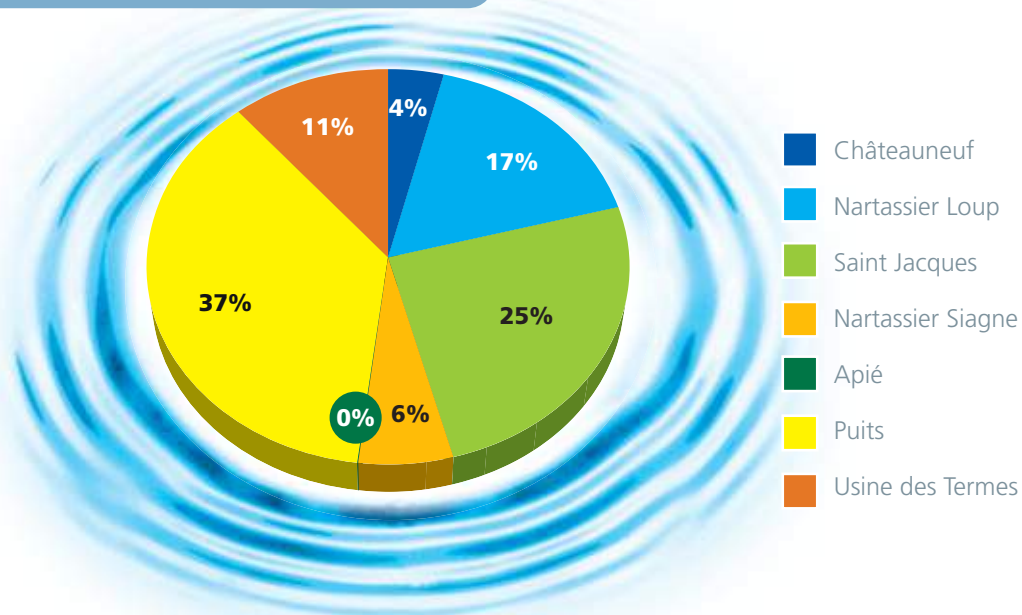


Usine des Termes

La production annuelle d'eau

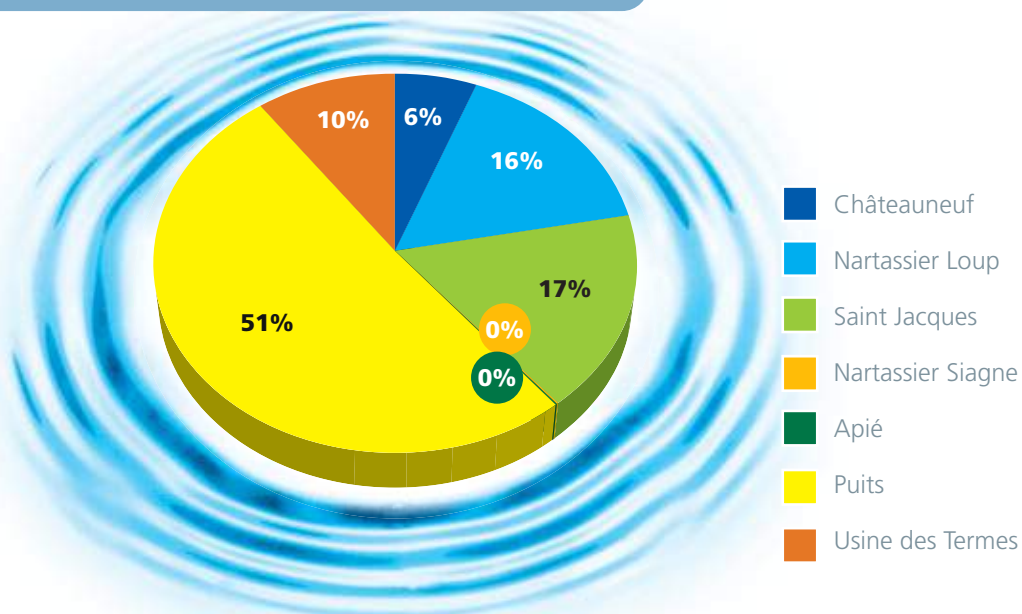
En 2023, l'origine de l'eau produite provient à 79 % de la ressource en eau de la Siagne et à 21 % de la ressource en eau du Loup.

Répartition de la production annuelle



En pointe, la répartition de l'origine de l'eau est sensiblement équivalente avec une sollicitation qui s'élève à près de 79 % des ressources en eau de la Siagne et à 21 % pour celles du Loup.

Répartition de la production mensuelle en pointe



La production du jour de pointe

La production du jour de pointe, **le 8 août 2023** s'est élevée à **136 064 m³**.

Elle reste très nettement inférieure à la capacité de production théorique de **242 000 m³/j**.

Toutefois, il convient de comparer ce besoin en eau à la capacité réelle de production du milieu naturel qui n'était que de 219 266 m³ /jour en août 2023.

La **réserve de production journalière disponible en jour de pointe en 2023** était de **83 202 m³ /jour** soit **près de 38% de la capacité de production globale**.

Cette situation est bien le résultat de la politique volontariste et résolument tournée vers l'avenir que le SICASIL mène depuis 2001 pour se prémunir de toute pénurie d'eau.

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1000 m ³ /jour de pointe	166,7	151,1	147,0	148,5	133,5	152,6	144,3	150	167	146,2	151,2	133,4	147,3	137,1	145,3	146,8	136,1



Prise du barrage de Tanneron sur la Siagne

Les réservoirs de stockage

Les 70 réservoirs, dont 15 à Mandelieu – La Napoule, permettent d'assurer une pression constante et une régulation de l'approvisionnement pendant les arrêts des unités de production et des stations de pompage.

Cette capacité de stockage représente 66 % de la capacité de stockage du SICASIL hors Mandelieu – La Napoule du jour de pointe enregistré en 2003 et 61 % de la pointe de l'année très sèche 1990, ce qui est globalement satisfaisant.

En 2023, la capacité des réserves du syndicat s'élève à 116 483 m³ sur l'ensemble du territoire.

En quinze ans, les réserves du syndicat ont été renforcées de 10 % avec la réalisation de trois nouveaux ouvrages, la réhabilitation du réservoir d'Impérial Bay ainsi que le renforcement de la capacité de stockage du réservoir de la cote 206 :

-  6 000 m³ à Ranguin sur la commune de Mougins (2005) ;
-  1 000 m³ à Fontanelle sur la commune d'Auribeau (2005) ;
-  1 000 m³ à la Croix des Gardes sur la commune de Cannes (2007) ;
-  300 m³ à Impérial Bay sur la commune de Théoule-sur-Mer (2007) ;
-  1 000 m³ supplémentaires à la cote 206 sur la commune de Théoule-sur-Mer (2018).



Réservoir de Ranguin

Le réseau de distribution

Les conduites de desserte

Le réseau comprend deux types de canalisations :

- les conduites nourricières ou « feeders » qui transportent l'eau vers les réservoirs. Ce réseau est composé de canalisations de gros diamètre pouvant être supérieur à 1m ;
- les conduites de desserte locales qui distribuent l'eau dans chaque rue et sur lesquelles sont raccordés les branchements.

Le linéaire global du réseau syndical s'élève à 1 170 km en 2023 dont :

- 984,3 km rattachés au contrat historique des 7 communes ;
- 52,6 km rattachés au contrat de DSP de Théoule ;
- 133 km rattachés au contrat de DSP de Mandelieu-La Napoule.

Les compteurs

Le nombre de compteurs sur le réseau s'établit comme suit :

Nombre de compteurs			
Contrat	2021	2022	2023
Historique	88 557	89 259	89 976
Théoule	2 537	2 542	2 740
Mandelieu	12 203	11 320	11 484
Total	103 297	103 121	104 000

Nombre de compteurs renouvelés			
Contrat	2021	2022	2023
Historique	4 114	2 991	4 055
Théoule	159	81	863
Mandelieu	291	395	114
Total	4 564	3 467	5 032

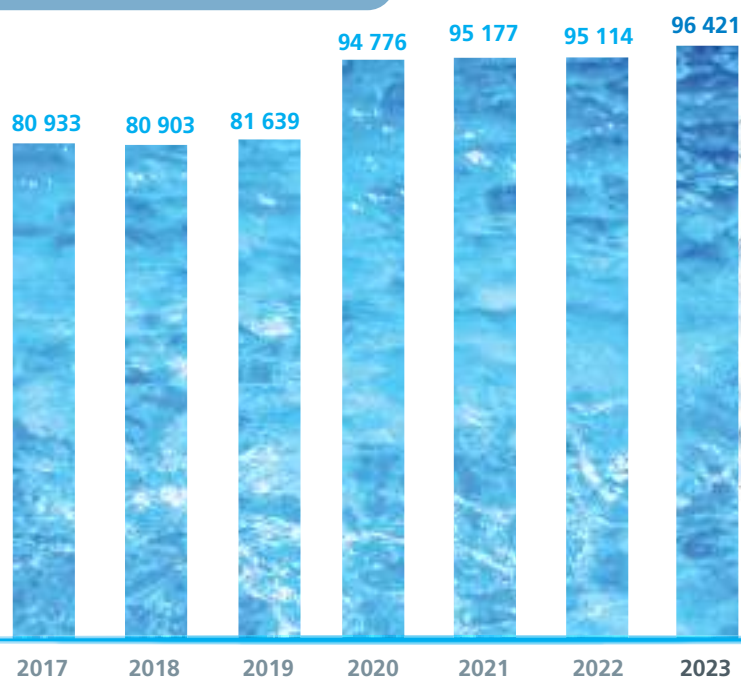
La vente d'eau

Les usagers

Le nombre total d'abonnements du service s'élève en 2023 à 96 421, dont 94 277 sur les 9 communes du SICASIL et 2 144 sur les communes périphériques.

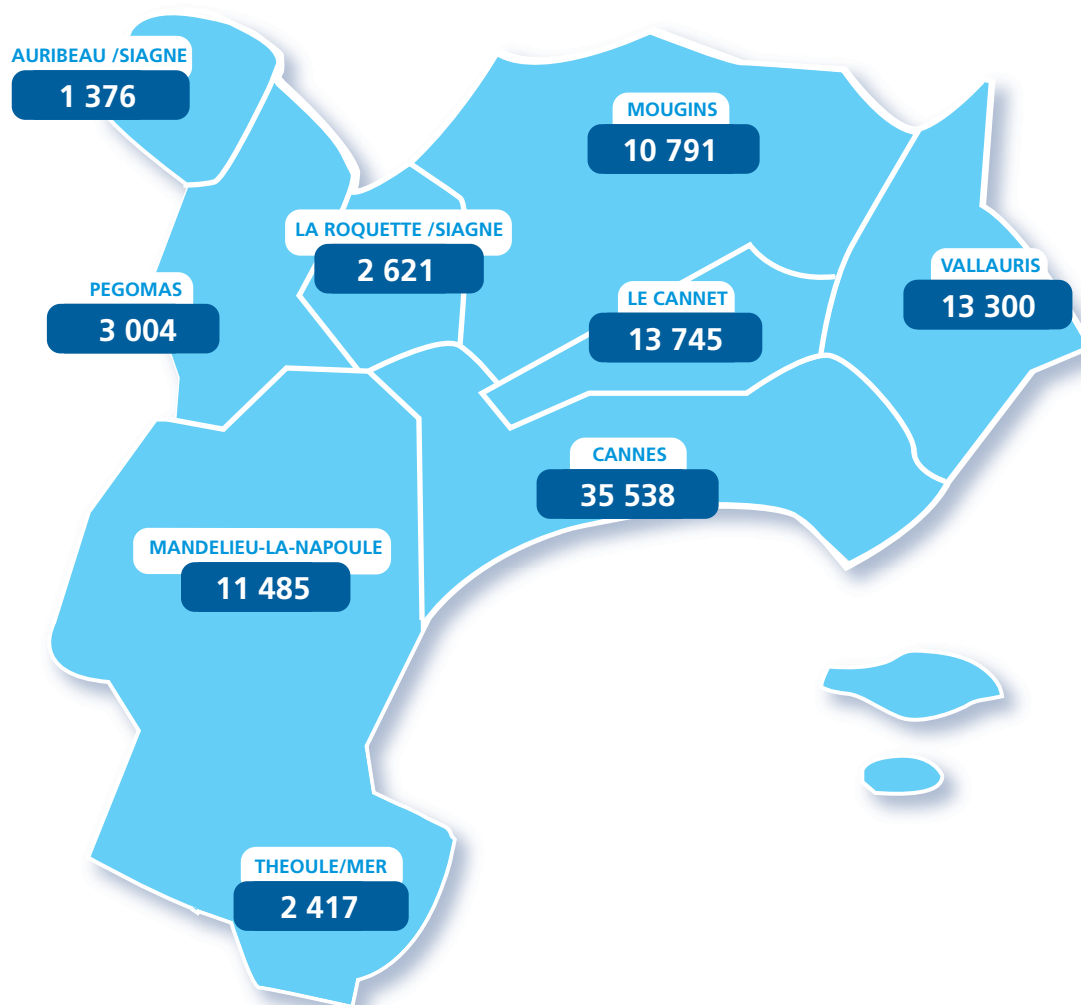
L'évolution du nombre d'abonnements présente une hausse entre 2019 et 2020 due à l'intégration de Mandelieu-La Napoule au Sicasil (+ 12 434 abonnements de Mandelieu-La Napoule).

Evolution du nombre d'abonnements



■ Nb total d'abonnements

Nombre d'abonnements par commune sur le périmètre SICASIL



Total : 96 421 abonnements en 2023 *

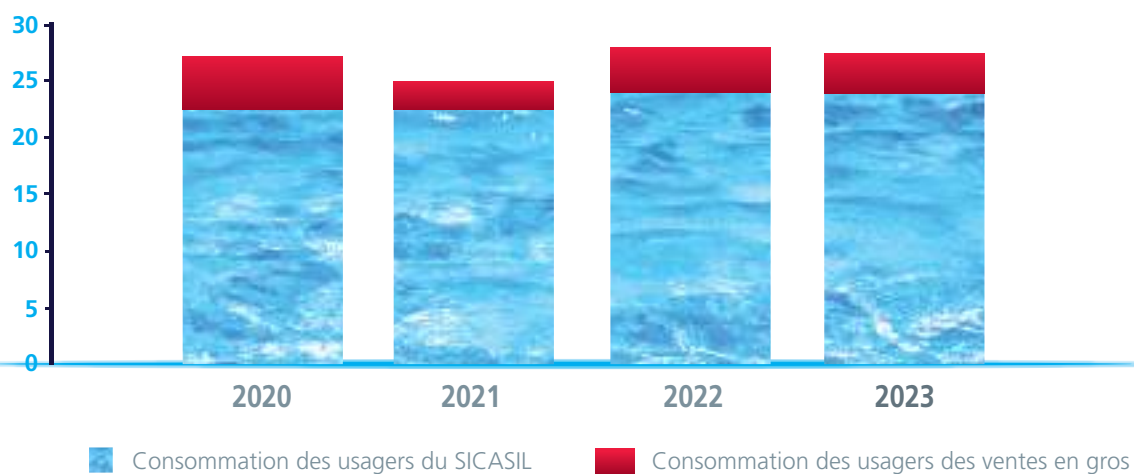
* Hors abonnés se trouvant en dehors du périmètre du SICASIL

Les volumes vendus

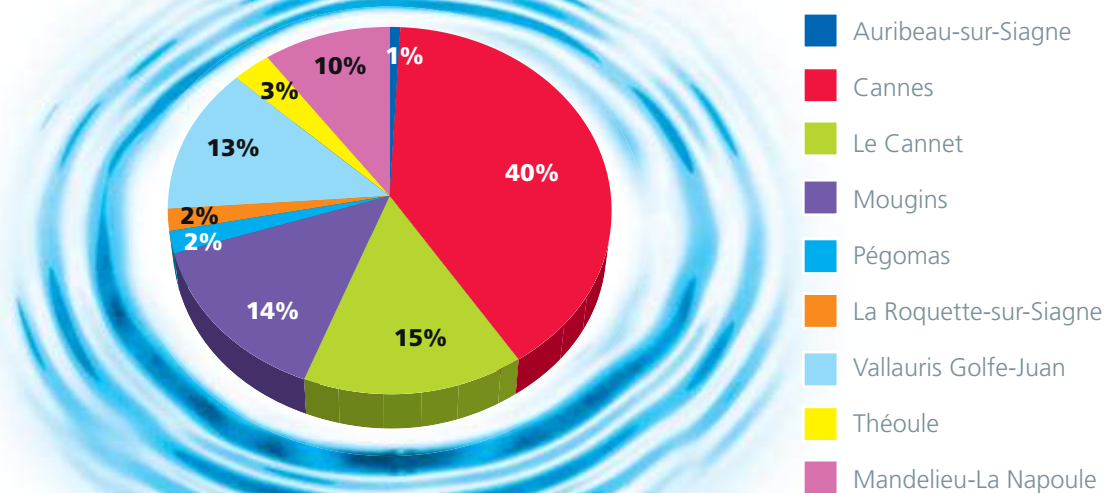
La vente d'eau comprend la vente aux usagers du syndicat ainsi que la vente d'eau en gros aux collectivités clientes périphériques. **Le volume d'eau vendu en 2023 s'élève à près de 27,1 millions de m³.**

23,8 millions ont été consommés par les usagers directs du syndicat et 3,3 millions ont été vendus aux collectivités clientes.

Evolution des volumes consommés en millions de m³



Répartition des consommations par commune en 2023



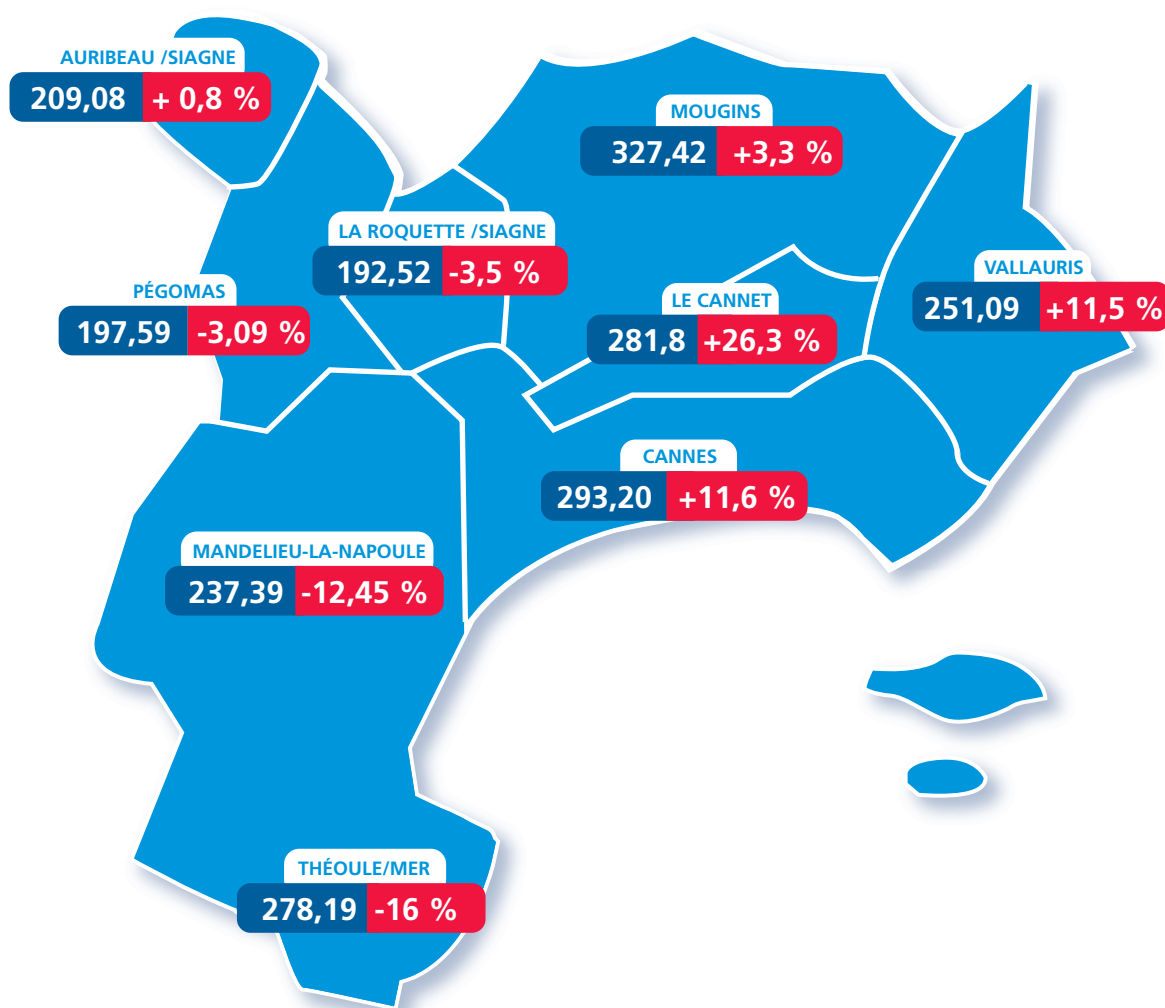
La vente d'eau aux usagers

Le volume d'eau vendu aux usagers en 2023 a présenté une baisse de 14,41% par rapport à 2022.

La consommation moyenne par abonné s'élève à 219,32 m³/an pour l'année 2023, soit une baisse de 14,41% par rapport à 2022.

Ce chiffre est plutôt élevé par rapport aux données nationales. À titre de comparaison, une personne seule en immeuble consomme 50 m³ par an, un foyer de 4 personnes, 130 m³ en immeuble collectif, et 160 m³ en maison individuelle.

Evolution par commune de la consommation d'eau



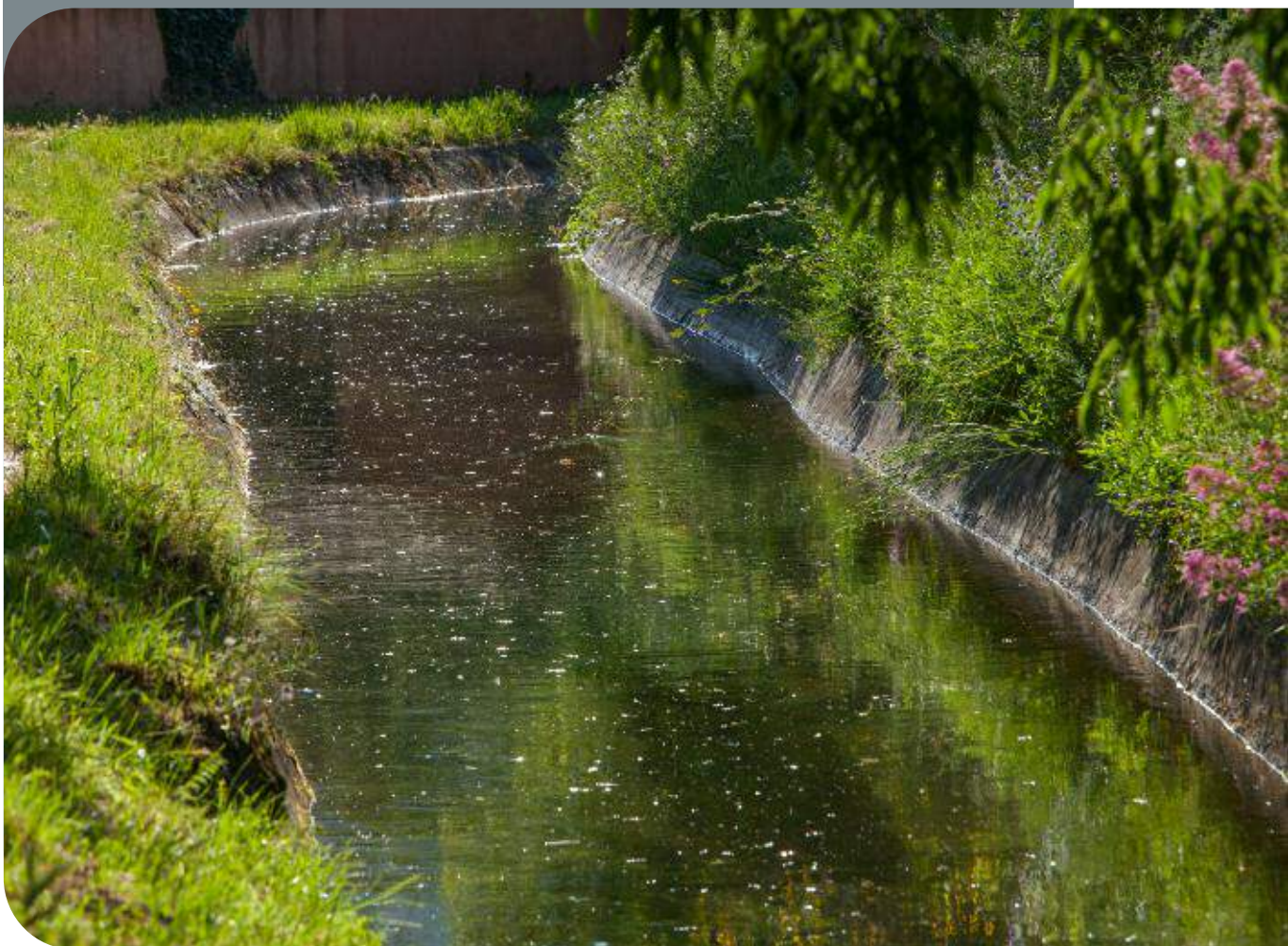
Consommation moyenne 2023 par branchement en m³/an : 219,32 m³/an

Évolution annuelle 2022 - 2023 de la consommation par branchement en m³/an : -14,41%

Economisez l'eau !

L'eau est un bien précieux qu'il convient de ne pas gaspiller. Un robinet qui goutte consomme 50 m³ par an ! Pour l'eau, pour l'environnement pensez à :

- ❏ Faire la chasse aux fuites
- ❏ Arroser votre jardin en fin de journée
- ❏ Préférer les appareils peu consommateurs d'eau
- ❏ Fermer votre robinet pendant que vous vous lavez les dents
- ❏ Privilégier le goutte à goutte pour l'arrosage de vos espaces verts ...



Canal de la Siagne

La vente d'eau en gros

Le SICASIL effectue des ventes d'eau en gros auprès de l'ensemble des EPCI limitrophes pour compléter la production d'eau potable des communes de la CAPG, la CASA et ECAA et tout particulièrement :

- les communes membres du syndicat des eaux du Foulon (SIEF) : Grasse, Mouans Sartoux, Valbonne, Le bar sur Loup, Gourdon, Châteauneuf de Grasse, Opio, Roquefort les pins, Le Rouret ;

- la régie des eaux du canal de Belletrud : Saint-Cézaire-sur-Siagne, Spéracèdes, Cabris, Le Tignet, Peymeinade et Saint-Vallier-de-Thiery ;

- le quartier du Trayas appartenant à la commune de Saint Raphaël pour Esterel Côte d'Azur Agglomération (ECAA).

La vente d'eau en gros s'élève pour l'année 2023 à près de 3,4 millions de m³ et se décompose comme suit :

- 3 278 139 m³ d'eau traitée pour le Syndicat des eaux du Foulon (SIEF) :

- 2 232 450 m³ en provenance des usines de Saint Jacques (à Grasse) et Châteauneuf ;
- 547 150 m³ en différents points de raccordement aux réseaux de distribution de Mouans-Sartoux ;

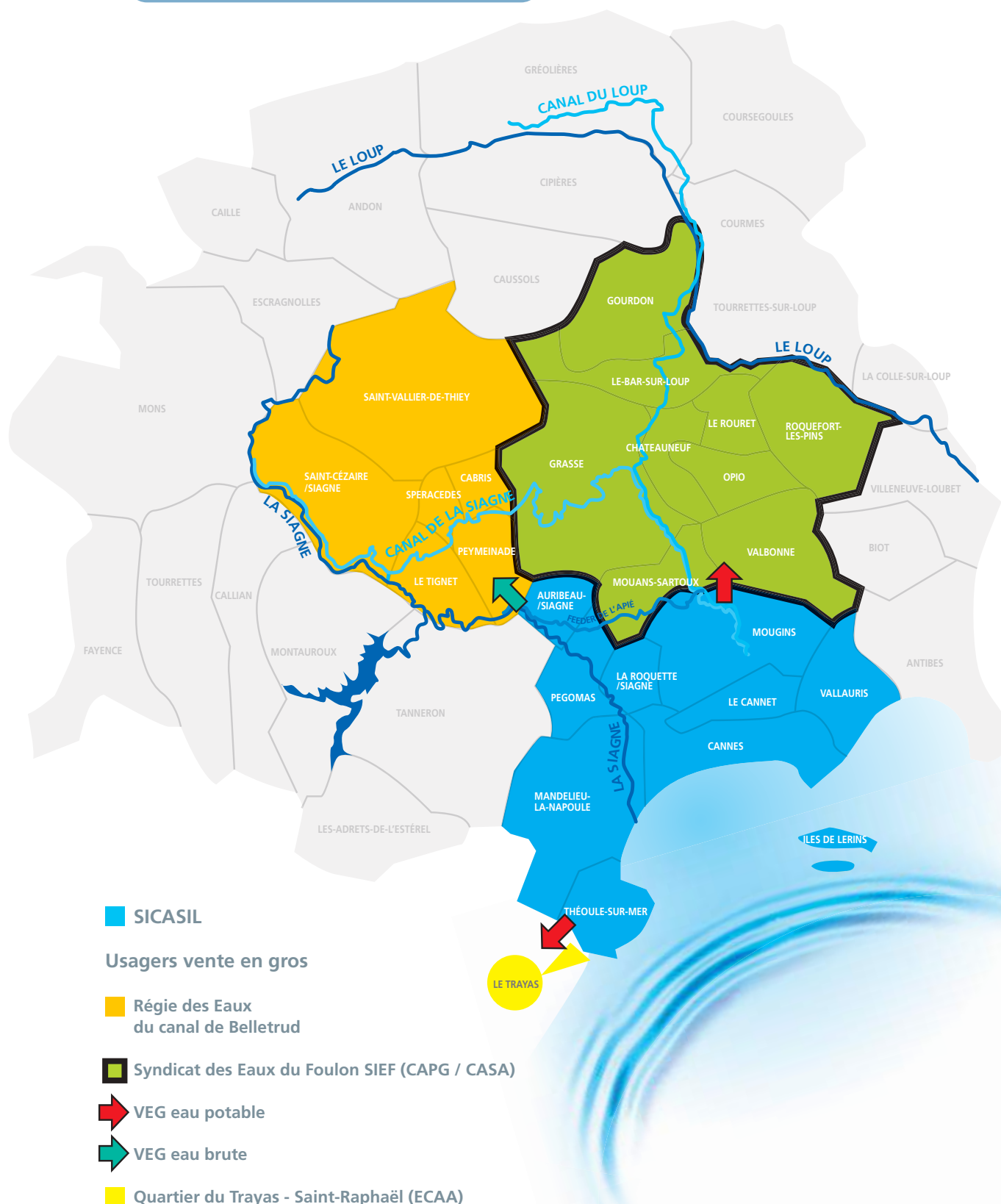
- 498 534 m³ en différents points de raccordement aux réseaux de distribution de Valbonne Sophia-Antipolis ;

- 4 619 m³ d'eau brute pour la Régie des eaux du canal de Belletrud ;

- 24 103 m³ d'eau traitée en différents points de raccordement aux réseaux de distribution d'eau potable du quartier du Trayas à Saint Raphaël.

En 2023, le volume des ventes en gros présente une baisse de 13% par rapport à 2022. Cette situation est liée au contexte hydrologique et au déficit pluviométrique historique enregistré en 2022 qui avait entraîné une hausse importante (+49% par rapport à 2021).

Carte des communes acheteuses d'eau

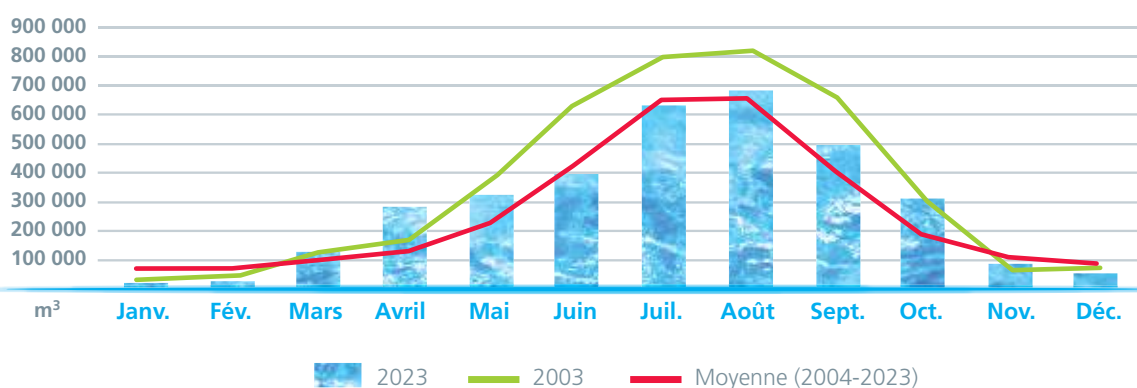


Evolution mensuelle des ventes d'eau en gros

Le profil moyen des consommations vendues en gros est très caractéristique, avec une pointe de consommation, à partir du mois d'avril ou mai, jusqu'en octobre. Le service du SICASIL permet donc à l'ensemble des **collectivités de l'ouest du**

département de passer le pic de consommation de l'été. Le SICASIL assure ainsi la desserte en eau au moment où les ressources se raréfient.

De part la secheresse, il est possible de constater une vente d'eau importante en novembre.



Evolution programmée du dispositif contractuel des ventes en gros

Dans le cadre de son contrat de concession d'exploitation du service public, dont l'échéance interviendra au 31 décembre 2023, le SICASIL a autorisé le concessionnaire Suez Eau France à vendre de l'eau en gros aux communes de Grasse et de Valbonne, aujourd'hui membres du SIEF (Syndicat des Eaux du Foulon).

En outre, le syndicat dispose de deux contrats de fourniture d'eau potable adossés à la durée du contrat historique, soit jusqu'au 31 décembre 2023, avec :

la régie des eaux du canal Belletrud en date du 21 juillet 1998 ;

la commune de Mouans Sartoux en date du 27 novembre 1998. En 2005, la commune a sollicité le SICASIL pour adapter son contrat de fourniture d'eau afin de faire face à des besoins croissants

d'alimentation en eau (180 000 m³ par an). Un avenant à la convention a ainsi été signé le 29 août 2005 et conclu pour une durée d'un an. Ce dispositif est depuis renouvelé annuellement.

Le SICASIL a également contracté, dans le cadre du contrat de délégation de service public de la commune de Théoule sur Mer, une convention de vente d'eau en gros avec Estérel Côte d'Azur Agglomération destinée à l'approvisionnement en eau du quartier du Trayas (34 000 m³ par an). Cette convention est renouvelée annuellement.

Compte tenu des futures échéances de fin de contrat des délégations de service public, le syndicat travaille pour pérenniser le service rendu auprès des nouvelles instances compétentes.

Les grands incidents en 2023

Canal du Loup

Depuis le début d'année 2023, 5 fuites ont été constatées sur le chemin DFCI Pigranel. Les premières fuites se situent en limite de commune entre Mouans-Sartoux et Mougins et s'étendent jusqu'en amont de Pigranel. Cette portion de canal est située à flanc de colline dans de la terre argileuse.

Mougins, fuite du Canal du Loup, chemin Pigranel, propriété de M. Ceppi



Pose d'un rockwell



Réparation terminée, chantier sécurisé

Mougins, fuite du Canal du Loup, chemin Pigranel, 200m en amont de la propriété de M. Ceppi



Pose d'un rockwell

Mougins, fuite du Canal du Loup, chemin Pigranel



Écoulement sur piste DFCI



Casse circulaire

L'analyse de la situation sur le chemin DFCI Pigranel révèle plusieurs facteurs contribuant aux problèmes récurrents de fuites.

La nature argileuse du sol dans cette région, combinée à la position du canal sur le flanc de la colline, semble jouer un rôle significatif dans ces incidents. Les sols argileux, en raison de leur capacité à se contracter et à se dilater, ainsi que de leur nature corrosive, peuvent causer des dommages aux canalisations. De plus, l'analyse hydraulique a révélé que des débits élevés pourraient être liés aux ruptures de canalisations.

Cependant, l'analyse du profil en long du canal du Loup n'a pas permis d'expliquer le nombre élevé de casses à répétition. Le delta d'altitude du radier de la canalisation entre la limite de commune et l'entrée du souterrain de Pigranel est de 2,31 m avec une faible pente de -0.51%, ce qui ne semble pas suffisant pour causer un tel nombre de fuites.

Compte tenu de ces facteurs, il y a nécessité de renouveler ce tronçon dès que possible pour permettre de résoudre les problèmes actuels et de prévenir de futurs incidents.





LE PRIX

Les tarifs de l'eau potable au 1^{er} janvier 2024

Auribeau-sur-Siagne, Cannes,
La Roquette-sur-Siagne, Le Cannet, Mougins,
Pégomas, Théoule-sur-Mer, Vallauris-Golfe Juan

	Délégataire So'EAU	SICASIL
Partie fixe	Montant € HT au 01/01/2024	
Abonnement annuel (DN15)	31,44 €	18,00 €
Partie variable Consommation en m ³	Prix du m ³ HT au 01/01/2024	
0 - 40	0,4096 €	0,25 €
41 - 120	0,4096 €	0,20 €
121 - 160	0,5121 €	0,40 €
161 - 350	0,5121 €	0,40 €
351 - 1000	0,5121 €	0,43 €
1001 - 6000	0,6145 €	0,45 €
> 6000	0,6145 €	0,45 €

Mandelieu-La Napoule

	Délégataire VEOLIA EAU	SICASIL
Partie fixe	Montant € HT au 01/01/2024	
Abonnement annuel (DN15)	66,60 €	17,22 €
Partie variable Consommation en m ³	Prix du m ³ HT au 01/01/2024	
Tranche 1	0,2778 €	0,0752 €
Tranche 2	1,7847 €	0,7536 €

Comprendre sa facture d'eau



Votre facture d'eau comprend quatre parts :

1

la part « eau potable », qui relève de la responsabilité du SICASIL. Celle-ci comprend à la fois le coût du captage, du transport, du traitement, de la distribution de l'eau potable, des contrôles qualité et du service client.

2

la part « assainissement » relève de la responsabilité de la communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (pour Cannes, Le Cannet, Mandelieu - La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer), de la communauté d'Agglomération Pays de Grasse (pour Auribeau-sur-Siagne, La Roquette-sur-Siagne et Pégomas) et de la communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis pour la commune de Vallauris-Golfe Juan. Celle-ci correspond au coût du service de collecte et de traitement des eaux usées.

3

la part « redevances milieux aquatiques », qui relève de l'Agence de l'Eau. Celle-ci comprend trois redevances : « prélèvement », « pollution » et « modernisation réseaux de collecte » (Cf. fiche d'information en annexes).

4

la TVA, qui relève de l'Etat. Le montant de la TVA figurant sur la facture d'eau présente deux taux :

- la vente d'eau potable ou d'eau brute aux abonnés est assujettie à 5,5% ;
- l'assainissement facturé aux abonnés est assujetti à 10%.

FACTURE (SPECIMEN) pour une consommation annuelle de 120 m³

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	Quantité	P.U. €.HT	Montant €.HT	Montant €.TTC	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU			124,59	131,44	
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France compteur diamètre 15 mm			31,44		5,5
Part SICASIL			18,00		5,5
CONSUMMATION					
Part Suez Eau France	120 m ³	0,4096	49,15		5,5
Part SICASIL	40 m ³	0,25	10,00		5,5
	80 m ³	0,20	16,00		5,5
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			190,94	210,03	
ABONNEMENT					
Part VEOLIA			17,44		10
COLLECTE					
Part VEOLIA	120 m ³	0,0987	11,84		10
Part Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	120 m ³	0,4121	49,45		10
TRAITEMENT					
Part Suez Eau France	120 m ³	0,9235	110,82		10
Part Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	120 m ³	0,0115	1,38		10
ORGANISMES PUBLICS			63,60	67,96	
AGENCE RHONE MEDITERRANEE ET CORSE					
Prélèvement eau	120 m ³	0,08	9,60		5,5
Redevance pour la pollution domestique	120 m ³	0,29	34,80		5,5
Modernisation des réseaux de collecte	120 m ³	0,16	19,20		10
TOTAL HT (hors TVA 5,5 %)			168,99		
TOTAL HT (hors TVA 10 %)			210,14		
MONTANT TVA (à 5,50%)			9,29		
MONTANT TVA (à 10%)			21,01		
NET A PAYER				409,44 €	

Le saviez-vous ?

Dans votre facture, seule la part « eau potable » relève de la compétence du SICASIL. Elle représente en moyenne sur le bassin de vie cannois **30,6 %** du montant de cette dernière.

Le prix moyen de l'eau du bassin cannois

Dans votre facture, seule la part « eau potable » relève de la compétence du SICASIL. Elle représente en moyenne sur le bassin de vie cannois 30,6 % du montant de cette dernière.

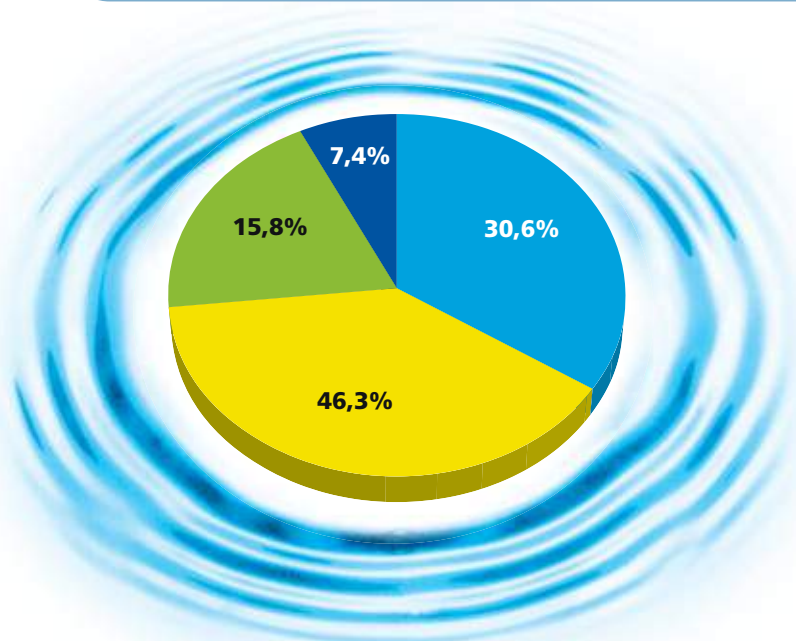
Contrairement au service de l'eau potable, dont la part est identique sur l'ensemble du territoire, la part « assainissement » varie d'une commune à l'autre. Cela explique pourquoi le prix de l'eau n'est donc pas identique sur les huit communes du syndicat.

Au 1^{er} janvier 2024, le prix moyen de l'eau pondéré au nombre d'abonnements, partie assainissement comprise, sur le territoire du SICASIL, pour une consommation de référence de 120 m³ par an, est de :

3,40 €TTC par m³

prix moyen de l'eau desservie
sur le bassin de vie cannois
par le SICASIL

Répartition moyenne du prix de l'eau pondérée au nombre d'abonnements dans le bassin cannois, au 1^{er} janvier 2024, pour une consommation annuelle de 120 m³



■	Eau potable : 1,04 € par m ³
■	Assainissement : 1,57 € par m ³
■	Redevance Agence de l'Eau : 0,54 € par m ³
■	TVA : 0,25 € par m ³

Le prix moyen à l'échelle du territoire national est supérieur avec une valeur de 4,52 € TTC par m³ *

Le prix moyen de l'eau du bassin cannois est donc inférieur de 25 % par rapport au prix moyen national.

* Donnée extraite du rapport publié en juin 2024 par l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA).

Le prix est-il le seul critère de comparaison entre les services ?

Non. **La comparaison strictement tarifaire entre deux services n'a que très peu de sens. En effet, le prix n'est pas le seul critère d'appréciation car il ne reflète pas la performance du service, le niveau de qualité et de durabilité du service proposé au consommateur et la manière dont est intégré le respect de l'environnement dans la gestion du service.** Ces différents critères ont des influences directes ou indirectes sur les charges financières du service. Et celles-ci se répercutent mécaniquement sur le calcul et donc sur le niveau de prix de l'eau.

Les facteurs géographiques

- La distance entre le lieu de captage de l'eau et les lieux de traitement et de consommation ;
- La densité de l'habitat des zones desservies et l'étendue des zones à desservir ;
- Le caractère saisonnier de la population (surdimensionnement des équipements pour répondre aux besoins en pointe).

Les facteurs techniques

- L'existence de périmètres de protection des ressources en eau ;
- Les techniques de traitement selon la nature des ressources en eau superficielle ou souterraine ;
- La capacité de production (achat ou vente d'eau)
- Le niveau de sécurisation du service (l'existence de plusieurs ressources ou de ressource de substitution, les interconnexions du réseau,...) ;
- Le linéaire de réseau par rapport au nombre de branchements ;
- Le rendement du réseau ;
- L'existence d'une politique patrimoniale des équipements reposant sur un programme de travaux pluriannuel pour ne pas reporter les investissements sur les générations futures ;

• Le taux de subventions des équipements obtenues ;

• Le niveau de traitement pour l'épuration des eaux usées selon la qualité des eaux du milieu récepteur.

Le niveau de la qualité de service

- Le service aux usagers : fiabilité quantitative, fiabilité qualitative, assurance fuite ;
- Les prestations du service client : numéro d'appel gratuit, plage d'ouverture de l'accueil, moyens de paiement diversifiés, service d'astreinte, engagement sur les délais d'intervention.

Le mode de gestion et la politique patrimoniale

- La gestion à l'échelle communale ou intercommunale : expertise technique, taille critique des équipements, économies d'échelle ;
- La gestion déléguée ou en régie directe.



L'eau paye l'eau

Le financement du service public de traitement et de distribution de l'eau potable **est assuré par l'usager**. C'est ce qui lui confère un caractère industriel et commercial. Ainsi, le SICASIL **ne perçoit aucune subvention des communes membres**.

L'instruction budgétaire et comptable M49 s'applique spécifiquement à cette catégorie de services.

Le SICASIL a opté pour cette nomenclature à partir de l'exercice 2001.

La philosophie principale de cette instruction reste le « cloisonnement budgétaire ». C'est à dire que **les finances de l'eau ne peuvent provenir que de l'eau et n'être affectées qu'à l'eau**.

Les recettes

Les recettes du service de l'eau comprenant le contrat historique, le contrat So'EAU et le contrat de Mandelieu-La Napoule s'élèvent en 2023 à 42,5 millions d'euros.

Seule une part de ces recettes revient au SICASIL, ce qui lui permet d'investir sur le réseau d'eau sans augmentation du prix pour les usagers.

En 2023, le SICASIL a perçu 7,88 M€ de redevance annuelle reversée par ses délégataires.

Ce niveau de redevance garantit au SICASIL des capacités d'investissement pour la fiabilisation et l'amélioration des infrastructures d'adduction, de traitement et de distribution d'eau potable, de façon durable.

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Redevance versée par les délégataires au SICASIL (en M€)	2,2	2,5	3	3,15	3,04	3,4	3,4	3,3	4,5	2,3	5,4	6,9	5,57	8,04	7,05	7,31	7,88

Les dépenses

Les dépenses représentent le coût d'exploitation du service, les charges financières, les investissements réalisés.

En 2023, le SICASIL a consacré **11 millions d'euros** d'investissements pour la qualité du service public de l'eau potable et la sécurisation du réseau de distribution avec :

● le renouvellement des canaux de la Siagne et du Loup :

- **276 mètres de canal de la Siagne** à Peymeinade Avenue Félix Maubert (195 m) et à Mouans Sartoux chemin de Saurin (81 m); renouvellement du mur du canal de la Siagne avenue St Basile à Mougins ;

- **210 mètres de canal du Loup** chemin du château d'eau à Le Bar-sur-Loup.

● les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, à la charge du SICASIL depuis le 1^{er} janvier 2017 (conformément aux accords conclus fin 2016 avec le délégataire Suez Eau France) :

- **11 731 mètres de renouvellement de conduites d'eau potable ;**

- **664 mètres d'extension de réseau ;**

- **405 branchements renouvelés.**

● des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau :

- **bornes de puisages du Parking Lamy ;**

- **création d'une interconnexion (fermée) entre le réseau de Mandelieu et le réseau historique avenue de Fontmichel à Mandelieu et avenue des Gabians à Cannes.**

À l'instar de ce qui se faisait les années précédentes, le syndicat a poursuivi sa politique d'investissements en faveur de la fiabilisation des filières de traitement et de distribution de l'eau.



Renouvellement du canal de la Siagne Avenue Maubert à Peymeinade

Enfin, s'agissant du renouvellement à la charge des délégataires, ce sont :

🔦 **4,1 millions d'euros** qui ont été réalisés par Suez Eau France en 2023 et répartis de la manière suivante :

- 11 003 € pour l'entretien des captages ;
- 149 045 € pour l'entretien des réservoirs ;
- 115 080 € pour l'entretien des usines et stations de pompage (contrat historique et contrat de Théoule-sur-Mer) ;
- 3 831 382 € pour le protocole de fin de contrat (usines, captages et réservoirs).

🔦 **976 706 euros** qui ont été réalisés par Véolia Eau et répartis de la manière suivante :

- 374 749 € d'équipements électromécaniques ;
- 129 908 € de branchements isolés ;
- 162 833 € de renouvellement de canalisation de faible linéaire ;
- 23 239 € d'accessoires du réseau ;
- 285 977 € de canalisations.

Au total, ce sont **16 millions d'euros** qui ont été investis sur le réseau, les conduites nourricières et les usines de production du SICASIL pour améliorer et sécuriser le service de l'eau potable en **2023**.



Travaux de renouvellement du canal du Loup

La dette de la collectivité

Le SICASIL est en pleine santé financière (réserves de 1,84 million d'euros).

L'encours total de la dette s'élève en 2023 à 0 €.



ÉCOLEAU

zéro emballage, zéro déchet
L'EAU DU ROBINET
 c'est le choix écologique

SICASIL
 NOTRE MISSION, VOTRE EAU.

DE SOURCE SÛRE

suez
 environnement

Lyonnaise des Eaux

© 2023 SICASIL - Photo : G. L. / Getty Images

Les redevances à l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'eau est un établissement public qui perçoit des redevances pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès de tous les usagers de l'eau, ménages, collectivités, industriels, agriculteurs...

L'argent ainsi collecté est redistribué aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... pour financer des actions de préservation des milieux aquatiques : construction de stations d'épuration, protection de captages d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques...

Tous ceux qui utilisent de l'eau, et en altèrent la qualité et la disponibilité, paient des redevances à l'Agence de l'eau. Les ménages et tous les abonnés

aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires) paient leurs redevances via la facture d'eau. Tous les habitants s'acquittent de la redevance pour pollution, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau mais aussi en fonction des performances du système d'assainissement en place (collectif ou individuel). Le service de l'eau collecte ces redevances et les reverse à l'Agence de l'eau.

Les services d'eau paient une redevance de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau.

Redevances collectées et reversées à l'Agence de l'eau

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
SICASIL Contrat Historique							
Redevance prélèvement	2 190 762 €	2 114 887 €	2 265 545 €	2 166 970 €	2 179 205 €	859 675 €	595 150 €
Redevance pollution	5 010 317 €	4 710 492 €	4 794 500 €	4 599 842 €	4 779 304 €	5 055 461 €	3 659 461 €
SICASIL THEOULE							
Redevance prélèvement	88 093 €	80 478 €	75 693 €	77 204 €	77 415 €	267 745 €	0 €
Redevance pollution	190 738 €	178 529 €	156 583 €	156 302 €	165 062 €	160 057 €	0 €
SICASIL MANDELIEU							
Redevance prélèvement	285 012 €	279 058 €	282 611 €	271 451 €	279 571 €	331 453 €	290 487 €
Redevance pollution	635 944 €	621 205 €	567 678 €	545 333 €	591 502 €	609 171 €	569 833 €
Redevance modernisation des réseaux							
Bioviva (2013-2018) / CAPL (2019 - 2028)	1 310 610 €	1 257 970 €	1 128 935 €	1 486 993 €	1 468 206 €	2 348 427 €	1 694 240 €
Le Cannet	406 360 €	395 014 €	378 019 €	-	-	-	-
Mougins	362 019 €	331 710 €	331 087 €	355 342 €	361 017 €	-	-
Mandelieu	311 099 €	308 936 €	299 251 €	281 769 €	288 870 €	-	-
Total reversement Agence de l'Eau	10 790 954 €	10 278 279 €	10 279 903 €	9 941 206 €	10 190 152 €	9 390 989 €	6 809 171 €



LA QUALITÉ

Une fois de plus, en 2022, la qualité de l'eau desservie par le SICASIL s'est avérée excellente. C'est d'autant plus important, qu'il s'agit d'une denrée alimentaire.

Il n'y a pas de hasard à cette situation, il s'agit d'une volonté et d'actes conjoints de l'exploitant et du syndicat pour vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Une eau d'excellente qualité

Une eau « brute » de bonne qualité

L'eau distribuée par le SICASIL est prélevée en tête des bassins versants de la Siagne et du Loup, dans des zones naturelles ou faiblement urbanisées.

Ainsi, la « matière première » du syndicat s'avère un produit de grande qualité dès son prélèvement dans le milieu naturel. L'eau « brute » captée est de ce fait exempte de substances indésirables et toxiques telles que les nitrates provenant des activités agricoles, les pesticides ou encore les métaux lourds.

La bonne qualité de l'eau produite est renforcée au niveau des sept usines de potabilisation dont les process sont adaptés à la nature de l'eau captée d'origine superficielle ou souterraine.

Minéralisation caractéristique de l'eau du SICASIL (mg/l)*

Calcium (Ca ++)	75,5
Magnésium (Mg++)	10
Sodium (Na+)	6
Potassium (K+)	0,3
Bicarbonates (HCO3-)	220
Sulfates (SO4 2-)	45,6
Chlorures (Cl-)	9,9
Nitrates (NO3-)	3
Fluorures (F-)	0,09

* Contrat historique de concession d'exploitation du service public d'eau potable du SICASIL

Un produit alimentaire sous haute surveillance

L'eau potable délivrée par le SICASIL est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi quotidien voire pour certains paramètres d'une surveillance en continu.

En 2023, 1 464 analyses ont été effectuées sur le contrat historique par le délégataire SUEZ :

- 213 analyses au niveau des ressources en eau ;
- 1 251 analyses au niveau de l'eau produite et distribuée.

In fine, ce sont 4 analyses par jour qui sont effectuées pour contrôler la qualité de l'eau distribuée et donc de l'eau que vous consommez !

L'ensemble de ces analyses sont réalisées par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire, par Suez Eau France et Véolia Eau dans le cadre de leur surveillance de la qualité de l'eau.

En 2023, 2 229 analyses ont été effectuées par le délégataire Véolia :

- 1 922 analyses au niveau des ressources en eau ;
- 307 analyses au niveau de l'eau produite et distribuée.

1 464
analyses d'eau
en 2023*

La garantie d'une eau de qualité

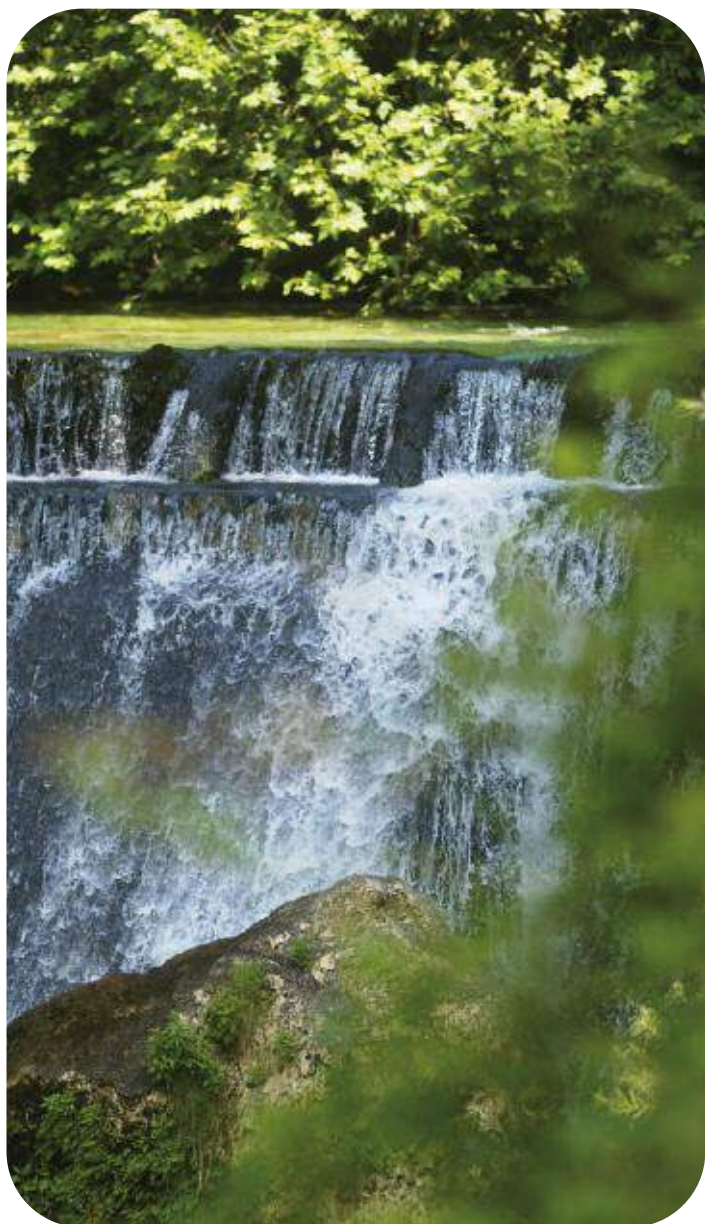
Des captages protégés

Les lois sur l'eau de 1964, 1992 et 2006 précisent la nécessité pour les collectivités publiques de mettre en place des périmètres de protection autour de leur(s) captage(s). Ces périmètres sont de trois ordres :

- l'immédiat, qui doit être la propriété de la collectivité et entièrement clôturé ;
- le rapproché qui fait l'objet de restrictions d'usages incompatibles avec l'activité de captage ;
- l'éloigné, qui peut faire aussi l'objet de restrictions d'usages mais moins sévères, compte tenu de l'éloignement avec la ressource.

Sur les neuf ressources distinctes du syndicat, huit sont déjà dotées de périmètres de protection. Cette action prioritaire engagée en 2001 est complexe car elle exige une déclaration d'utilité publique pour chaque point de captage. C'est une procédure administrative longue et lourde.

Pour la prise d'eau du canal de la Siagne, le syndicat a décidé d'intégrer ce captage dans une procédure générale de mise en place de périmètres de protection tout au long du canal. Il est apparu illusoire de protéger la prise d'eau du canal, sans protéger le canal sur les 44 km de son parcours, quasi à ciel ouvert. Cette procédure concerne pas moins de 2500 parcelles depuis Saint-Cézaire-sur-Siagne jusqu'à Mougins.



Barrage de St Cézaire sur Siagne

Des filières de traitement adaptées

Pour garantir cette qualité, le premier travail porte, bien sûr, sur les unités de production d'eau qui présentent chacune une filière de traitement adaptée à l'eau brute à traiter. Dans la partie du rapport relative au service, les différents types de

process ont été présentés. Ils sont variés, mais tous répondent à un seul objectif : produire de l'eau qui soit conforme aux réglementations, qui conserve ses qualités gustatives et nutritives.

Des équipements sécurisés

Toutes les usines de production du contrat historique ont fait l'objet en 2004 d'investissements spécifiques de contrôle d'accès et

d'anti-intrusion. Ces équipements sont, aujourd'hui, pleinement opérationnels et les usines bien protégées.

Des dispositifs de suivis qualitatifs adaptés

Le syndicat a investi dans l'installation de deux stations d'alerte à la pollution sur le canal de la Siagne, au niveau de l'usine de Saint Jacques à Grasse et à l'usine de Nartassier à Mougins. Avec la station d'alerte de l'Apié, ces équipements assurent un suivi en continu (24h/24) de l'eau brute avant qu'elle n'entre dans l'usine de traitement.

En cas de défaut, l'usine est mise à l'arrêt pour déterminer la nature de la pollution et évaluer les risques sur la santé humaine.

De plus, dans le cadre d'un programme d'investissement baptisé « vigipirate », le SICASIL a équipé tous les réservoirs de dispositifs anti-intrusion et de suivi continu de la qualité de l'eau. Les contrôles qualitatifs de l'eau se sont donc rapprochés des usagers pour une meilleure sécurité d'approvisionnement. L'assurance de la qualité de l'eau n'est donc pas une fatalité, c'est

bien le résultat d'une volonté politique, d'un travail de professionnel suivi par des réalisations innovantes et fonctionnelles.



Réservoir du Périer

La qualité de l'eau en quelques chiffres

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) élabore tous les ans une synthèse du contrôle qu'elle effectue sur les eaux des différentes ressources, des différents points de production et de l'eau

distribuée. Elle est adressée à tous les clients du SICASIL à l'occasion de l'envoi d'une facture. Les principaux éléments sont récapitulés ci-dessous.

Synthèse de l'année 2023

Comme en témoignent les résultats des contrôles réalisés par l'exploitant ou encore par l'ARS, l'eau

distribuée en 2023 par le SICASIL est d'excellente qualité.

Taux de conformité						
Paramètres	Surveillance délégataire			Contrôle sanitaire ARS		
	Contrat Historique	Contrat So'EAU	Contrat Mandelieu	Contrat Historique	Contrat So'EAU	Contrat Mandelieu
Bactériologie	100 %	100 %	99 % *	100 %	100 %	100 % *
Nitrates	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Pesticides	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Solvants chlorés	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Autres paramètres toxiques et substances indésirables	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

* Des contre analyses ont été systématiquement réalisées à la suite des non-conformités et se sont toutes avérées conformes.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SICASIL

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : -	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 5 communes, soit 180615 personnes. Le responsable des installations est : « SI DES CANAUX DE LA SIAGNE ET LOUP ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SO'EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 380 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 86 Valeur moyenne : 2,68 mg/L Valeur maxi : 8 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 23 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 176 Valeur maxi : 0,037 microgramme/L	
TURBIDITÉ	A	Très bonne qualité
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.	Nombre de prélèvements : 377 Conformité : 100 % Valeur maxi : 1,8 NFU	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 80 Valeur moyenne : 22,1 °f Valeur maxi : 33 °f	
ALUMINIUM	Présence inférieure à la référence de qualité	
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 317 Valeur moyenne : 21,6 microgramme/L Valeur maxi : 98 microgramme/L	

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 07/06/2024

UDI 006000363

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur - Délégation des Alpes Maritimes - Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bâtiment Mont-des-Merveilles CADAM - 147, boulevard du Mercantour - CS23061 06286 Nice Cedex 3

<https://www.paca.ars.sante.fr/>

04 13 55 87 04

ars-paca-dt06-sante-environnement@ars.sante.fr

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : MANDELIEU LA NAPOULE - ZD3-AM

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : -	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PRISE D'EAU DE LA SIAGNE. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (MANDELIEU-LA-NAPOULE), soit 21772 personnes. Le responsable des installations est : « SI DES CANAUX DE LA SIAGNE ET LOUP ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CGE - VEOLIA » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 79 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 16 Valeur moyenne : 2,37 mg/L Valeur maxi : 5,3 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 175 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
TURBIDITÉ	A	Très bonne qualité
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.	Nombre de prélèvements : 77 Conformité : 100 % Valeur maxi : 1,3 NFU	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 16 Valeur moyenne : 21,9 °f Valeur maxi : 29,3 °f	
ALUMINIUM	Présence inférieure à la référence de qualité	
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 68 Valeur moyenne : 73,4 microgramme/L Valeur maxi : 188 microgramme/L	

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 07/06/2024

UDI 006000369

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Analyse des principaux paramètres

La bactériologie

L'eau du robinet présente une très bonne qualité bactériologique : **pour le contrat historique et So'EAU et pour le contrat Mandelieu la Napoule, 100 % des analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sont conformes en 2023.** C'est rassurant, et c'est bien normal par rapport aux objectifs qualitatifs que le syndicat et ses délégataires se sont fixés.

Les nitrates

L'azote est présent dans la nature en abondance sous forme gazeuse, organique ou minérale. Les nitrates constituent le stade final d'oxydation de l'azote organique. Ils sont donc présents naturellement dans l'eau, sans apport anthropique leur concentration ne dépasse pas 10 mg/l dans les eaux de surface.

Les normes réglementaires pour les eaux de boisson fixent un niveau guide de concentration à 25 mg/l et une concentration maximale admissible de 50 mg/l.

La teneur moyenne en nitrates de l'eau distribuée par le SICASIL est de **2,7 mg/l** sur le réseau de distribution du contrat historique So'EAU et **2,4 mg/l** pour Mandelieu-La Napoule. Ce sont des valeurs **qui sont très faibles**, et qui reflètent une très bonne qualité de l'eau prélevée.

Une teneur aussi basse est logique dans la mesure où il n'y a que peu d'agriculture intensive dans le moyen pays, véritable réservoir d'eau du littoral.

Certaines marques d'eau minérale en font d'ailleurs un élément d'appel, **le SICASIL aussi !**

La dureté

La dureté représente la quantité de calcium et de magnésium dissous dans l'eau. Elle est liée à la nature géologique des sols traversés par l'eau avant d'être captée.

Il se trouve que dans notre région, l'eau traverse une épaisse couche de calcaire, jusqu'à 600 m d'épaisseur. Pendant son voyage souterrain, elle dissout une partie de ce calcaire que l'on retrouve ensuite sous forme soluble dans l'eau, puis sur les bords des casseroles, lorsqu'elle est portée à ébullition.

Le calcaire présent dans l'eau est donc naturel, c'est d'ailleurs un élément dissous qui est indispensable à la vie, c'est un élément de base nécessaire à la construction du squelette !

L'eau du SICASIL est plutôt riche en calcium et magnésium, la teneur moyenne s'élève à **22,1°** Français sur le réseau de distribution du contrat historique et So'EAU et **21,9°** Français pour Mandelieu-La Napoule.

Le fluor

L'eau du robinet contient du fluor mais en **très faible quantité** conformément aux normes de qualité. C'est, lui aussi, un élément chimique indispensable à une saine dentition ; il permet de limiter les caries.



Les pesticides

Les pesticides sont issus des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Ils sont donc d'origine anthropique. Ces substances chimiques peuvent se retrouver à l'état de trace (en très faible concentration) dans les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Les normes réglementaires pour les eaux de boisson fixent à 0,1 µg/l par substance analysée la concentration maximale admissible des pesticides.

S'agissant du contrôle réglementaire des eaux distribuées du SICASIL, l'Agence Régionale de Santé procède pour chaque analyse à l'examen de près de 176 composés pesticides pour lesquels la teneur ne doit pas dépasser 0,1 µg/l.

En 2023, aucun composé pesticide n'a été détecté sur les 18 506 paramètres mesurés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS). L'eau distribuée par le SICASIL est totalement exempte de pesticides, c'est aussi une très bonne nouvelle pour la santé !

Les molécules médicamenteuses

Depuis quelques années, des scientifiques ont détecté dans les milieux aquatiques à l'état de trace des résidus médicamenteux : antidépresseurs, antiépileptiques, aspirine, antidiabétique, traitements contre le cancer, hormones de pilules contraceptives...

Des études ont d'ailleurs mis en évidence des relations entre certaines de ces substances d'origine médicamenteuse et la modification de la fécondité des poissons.

Leur origine dans l'eau est anthropique et résulte des rejets d'eaux usées d'importantes stations d'épuration dans les eaux de surface. En effet, les médicaments ingérés par l'Homme sont éliminés via les urines qui sont collectées par les réseaux d'eaux usées, traitées et rejetées dans le milieu naturel.

Or, il convient de rappeler que les ressources en eau du syndicat sont prélevées majoritairement en tête des bassins versants de la Siagne et du Loup, dans des zones naturelles ou faiblement urbanisées en amont des rejets des stations d'épuration qui se déversent en mer.

L'eau distribuée par le SICASIL n'est donc pas concernée par ces pollutions d'origine médicamenteuse.

Le radon

Le radon est un gaz naturel inerte et radioactif, issu de la désintégration naturelle de l'uranium. Il est donc présent naturellement dans les roches et les sols des massifs granitiques.

Les ressources en eau du SICASIL sont issues des massifs karstiques de la Siagne et du Loup, ou encore de la nappe alluviale de la Siagne.

L'eau distribuée par le SICASIL ne comporte donc pas d'éléments radioactifs.

En outre, le radon ne fait l'objet d'aucun suivi dans le cadre du contrôle réglementaire défini par l'ARS.

Le plomb

Le plomb est un métal toxique. L'organisme ne peut l'éliminer, son accumulation peut être à l'origine de problèmes neurologiques, psychomoteurs ou de troubles du comportement.

Il est totalement absent de l'eau brute et de l'eau traitée envoyée dans le réseau. En revanche, cet élément peut se retrouver dans l'eau par dissolution des canalisations en plomb.

Le SICASIL, Suez Eau France et Veolia Eau ont remplacé toutes les canalisations susceptibles de contenir du plomb et tous les branchements en plomb inventoriés par les exploitants.

À présent, le réseau du SICASIL ne comporte plus de canalisation en plomb, ce qui constitue une garantie supplémentaire pour l'eau distribuée.

Si votre installation intérieure de desserte en eau est faite en tuyaux de plomb, il serait souhaitable pour votre santé, que vous procédiez à son renouvellement en tuyaux plastiques (PEHD).

L'aluminium

L'aluminium est le troisième élément le plus abondant de la croûte terrestre. Cet élément est ainsi présent naturellement dans les roches constituant la croûte terrestre au même titre que l'oxygène et le silicium. C'est pourquoi, cet élément est présent en faible quantité dans les eaux superficielles et souterraines.

Les sels d'alumine sont utilisés dans les process de traitement des eaux superficielles comme agent de coagulation pour éliminer la couleur ou la turbidité. Leur utilisation nécessite des conditions de pH précises pour éviter sa dissolution dans les eaux traitées.

Au niveau des quatre usines de traitement du SICASIL, utilisant ces agents, l'ensemble des analyses des eaux distribuées sont conformes aux normes réglementaires et la concentration moyenne en aluminium est de **21,6 µg/l** pour le contrat historique et So'EAU et **73,4 µg/l** pour Mandelieu-La Napoule. Les normes sanitaires fixent la valeur réglementaire à 200µg/litre.

En outre, l'ingestion de l'aluminium par l'eau de boisson est faible par rapport à l'alimentation. Les études démontrent que pour les eaux de boisson contenant une teneur en aluminium de 0,2 mg/l, l'ingestion par l'eau ne représenterait qu'1% des apports totaux.



La présence de chlore dans l'eau du robinet

Le chlore est un produit chimique qui est utilisé pour assurer la désinfection de l'eau, lorsqu'elle circule dans le réseau pour parvenir depuis les usines et les réservoirs jusqu'à votre robinet.

Depuis 2001, les autorités sanitaires ont imposé aux distributeurs d'eau le triplement de la dose de chlore dissous en sortie d'usine, pour être en mesure de garantir 0,1 mg/l au niveau de chaque branchement particulier.

Cela est fait pour assurer une sécurité plus accrue des réseaux de desserte en eau. Dans cet esprit, le syndicat a conduit un programme de suivi de la concentration de chlore

dissous au niveau de chaque réservoir et a donc installé des analyseurs de chlore sur chacun des châteaux d'eau, avec un report d'information au centre de télécontrôle de Suez Eau France.

Tout dysfonctionnement peut donc être immédiatement mis en évidence et les mesures correctives peuvent être prises par les pouvoirs publics en connaissance de cause.



Le syndicat marque ainsi son engagement et son attachement à la qualité de la desserte en eau, au plus près de ses usagers.

L'eau brute captée est déjà de très bonne qualité, toutefois, ce n'est pas suffisant. Les moyens déployés par le SICASIL et ses délégataires, de quelque nature qu'ils soient, vous garantissent - et les chiffres le confirment annuellement - une eau d'excellente qualité sanitaire et gustative.

Bonne dégustation !



LES INDICATEURS DE **PERFORMANCE**

Indicateurs descriptifs du service de l'eau potable

Estimation du nombre d'habitants desservis

Population permanente (source INSEE 2020)	Population saisonnière (estimation)	Population desservie en pointe (avec ventes en gros)
204 425	320 000	500 000

Prix du service Eau potable au m³ pour 120 m³

Il s'agit du prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour une consommation de référence de 120 m³.

résiduelles urbaines qui précise que la taxe « pollution » doit être facturée à l'usager non assujetti à l'assainissement.

La définition du prix TTC du service eau potable intègre les redevances de l'agence de l'eau liées au prélèvement sur la ressource en eau et à la lutte contre la pollution domestique. Cette disposition repose sur le décret de 1994 sur les eaux

La nouvelle redevance instaurée en 2007 relative à la modernisation des réseaux de collecte est quant à elle rattachée au calcul du prix TTC du service assainissement.

	01 janv 2023			01 janv 2024	
Contrats >	Historique	So'EAU	Mandelieu	So'EAU	Mandelieu
Part Déléataire	0,9686 €	0,6558 €	0,7914 €	0,6716 €	0,8293 €
Part SICASIL	0,1887 €	0,3667 €	0,1886 €	0,3667 €	0,2186 €
Total HT	1,1573 €	1,0225 €	0,9800 €	1,0383 €	1,0478 €
Prélèvement	0,0250 €	0,0250 €	0,1115 €	0,0800 €	0,1300 €
Pollution	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2900 €	0,2900 €
Total hors TVA	1,4623 €	1,3275 €	1,3715 €	1,4083 €	1,4678 €
Total TTC / m ³	1,5427 €	1,4005 €	1,4469 €	1,4857 €	1,5486 €

Les indicateurs de performance du service de l'eau potable

Indice d'avancement de protection de la ressource en eau

Cet indicateur permet de mesurer la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource conformément à la réglementation en vigueur.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0% = aucune action

20 % = études environnementales et hydrogéologiques en cours

40 % = avis de l'hydrogéologue rendu

50 % = dossier déposé en préfecture

60 % = arrêté préfectoral

80 % = arrêté préfectoral complètement mis en œuvre

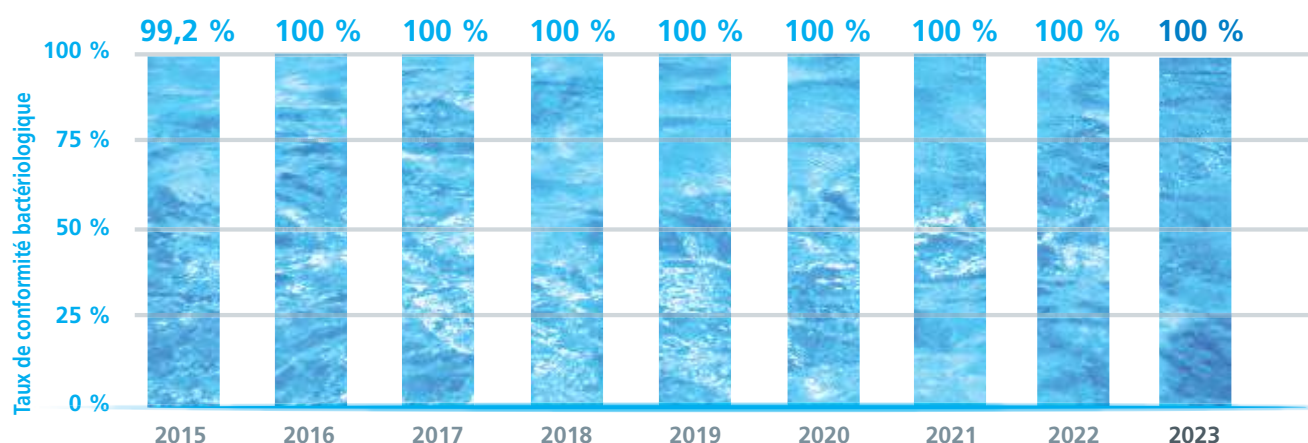
100 % = arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et procédure de suivi.

Captages	Etat d'avancement de la procédure	Indice d'avancement 2023
Prise en rivière de Saint Cézaire		50 %
Source de la Foux	DUP du 11 décembre 2012	60 %
Source des Veyans	DUP 29 décembre 2004	100 %
Sources de Gréolières	DUP 10 juin 2005	100 %
Source de Bramafan	DUP 5 avril 2005	100 %
Prise en rivière de Bramafan	DUP 2 mai 2012	80 %
Puits à drains rayonnants	DUP 14 juin 2006	100 %
Prise en rivière de Tanneron	DUP 12 juillet 2001	100 %
Prise d'eau à Mandelieu	DUP 31 mai 1990	100 %
Indice global		87,78 %
Indice global pondéré aux volumes prélevés 2023		89,9 %

Taux de conformité bactériologique

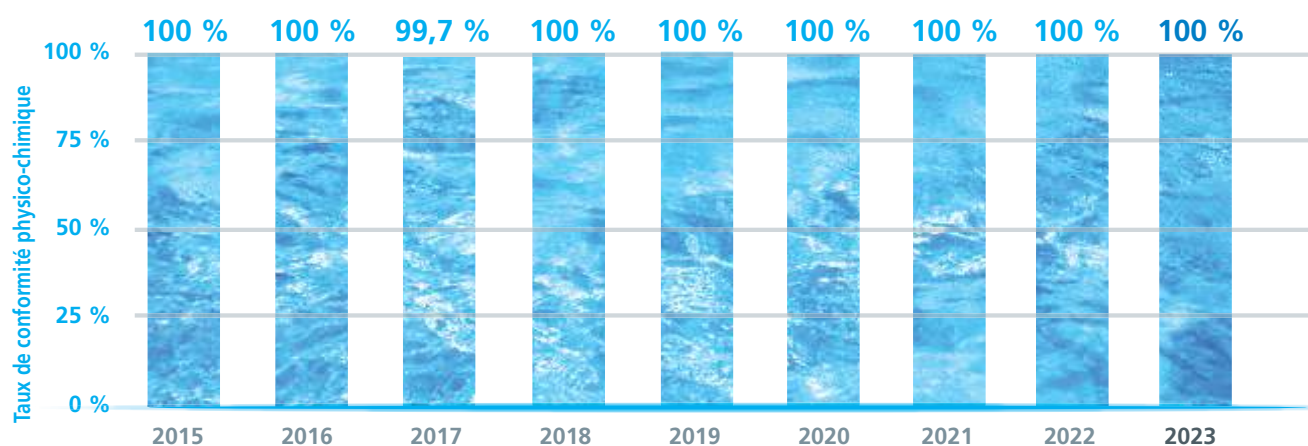
Cet indicateur permet de donner une mesure statistique de la qualité microbiologique de l'eau distribuée conformément aux résultats des

analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire. **En 2023, ce taux s'élève à 100%**



Taux de conformité physico-chimique

Cet indicateur permet de donner une mesure statistique de la qualité physico-chimique de l'eau distribuée. **En 2023, ce taux s'élève à 100 %.**

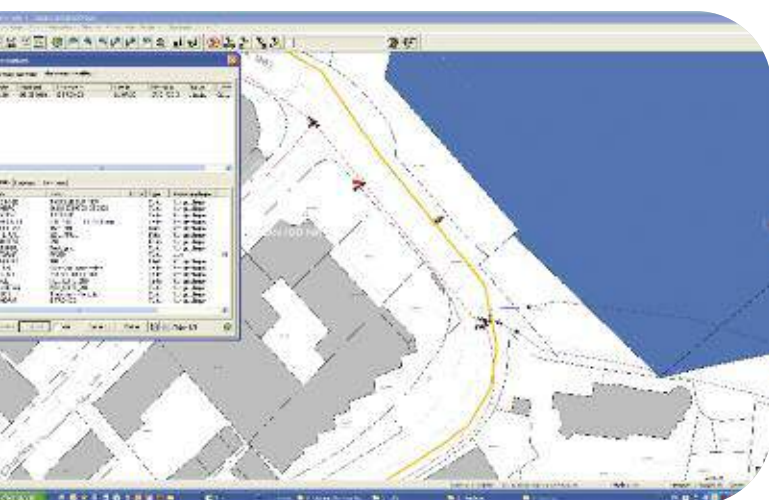


Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable. Suite à l'arrêté du 2 décembre 2013, la valeur de cet

indice a été modifiée et varie désormais de 0 à 120. Son mode de calcul repose sur une pondération multicritères définie ci-dessous :

Actualisation des plans de réseaux (note sur 15)	Actualisation des renseignements structurants (note sur 70)		Interventions sur réseau (note sur 35)
0 : absence de plan	" +10 " : information structurelle pour 50% du linéaire (diamètre, matériau) et " +1 " : par tranche de 10% jusqu'à 90% et le 5 ^{ème} pt si 95%	" +10 " : localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...)	" +10 " : localisation des recherches de fuites (date et nature des réparations)
" +10 " : existence de plan	" +10 " : connaissance de l'âge des canalisations pour 50% du linéaire	" +10 " : inventaire des pompes et équipements électromécaniques	" +10 " : localisation des autres interventions (réparations, purges...)
" +5 " : mise à jour des plans au moins annuelle	et " +1 " : par tranche de 10% jusqu'à 90% et le 5 ^{ème} pt si 95%	" +10 " : localisation des branchements	" +10 " : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations
		" +10 " : caractéristiques des compteurs (référence carnet métrologique et date de pose)	" +5 " : existence d'une modélisation des réseaux



Système d'information géographique (SIG)
des réseaux d'eau potable du SICASIL

Sur la base de ces critères, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau s'établit à :

Contrats	2022	2023
Historique	99/120	99/120
Théoule	110/120	110/120
Mandelieu	110/120	110/120

Taux moyen de renouvellement des réseaux



Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements

Le taux moyen de renouvellement se calcule de la manière suivante :

$$\frac{\text{Linéaire cumulé de canalisations renouvelées sur les cinq dernières années} \times 100}{5 \times \text{linéaire total du réseau de distribution de l'année en cours}}$$

Linéaire renouvelé (en km)

Contrats	2019	2020	2021	2022	2023
Historique + So'EAU	6,61	9,057	7,385	8,85	9,18
Mandelieu	0,66	0,35	1,33	1,7	2,552
Total	7,27	9,407	8,715	10,547	11,731

Le linéaire global du réseau de distribution s'élève à 1170 km en 2023.

 Historique et Théoule : 1 037 Km

 Mandelieu : 133 Km

Taux moyen de renouvellement des réseaux

Contrats		2020	2021	2022	2023
Historique + So'EAU	Taux annuel	0,88%	0,71%	0,85%	0,89%
	Taux glissant sur 5 ans	0,89%	0,86%	0,83%	0,79%
Mandelieu	Taux annuel	0,27%	0,99%	1,27%	1,92%
	Taux glissant sur 5 ans	0,64%	0,72%	0,84%	0,98%
Global SICASIL	Taux annuel	0,81%	0,75%	0,90%	1,00%
	Taux glissant sur 5 ans	0,86%	0,85%	0,83%	0,81%

Pour mémoire, le taux moyen de renouvellement national est de 0,65% (Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, rapport publié en juin 2024 à partir des données 2022).

Rendement des réseaux de distribution

C'est le rapport entre le volume consommé par les usagers et le volume introduit dans le réseau au niveau des usines de production. L'écart entre ces deux valeurs est dû aux pertes en distribution et aux volumes non ou mal comptabilisés (volumes utilisés sans compteur par des usagers avec autorisation comme la manœuvre des poteaux incendie, volumes utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution).

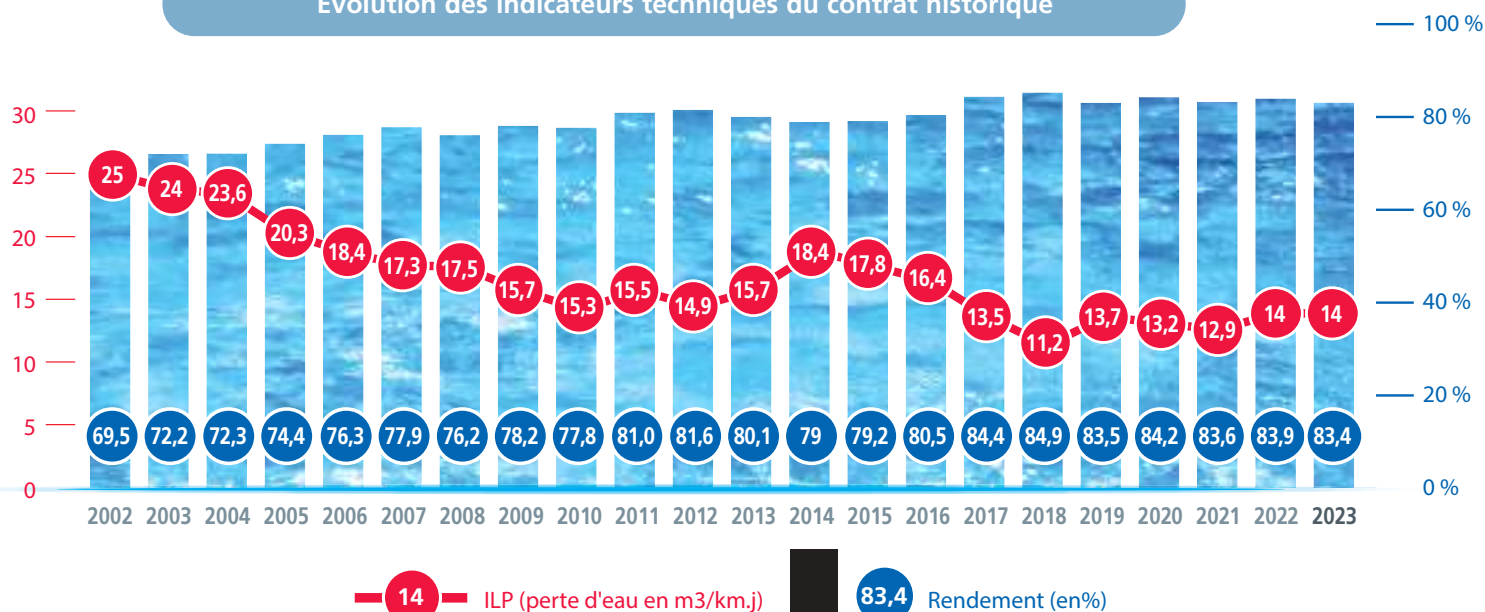
	2022	2023
Contrat Historique	83,9%	83,4%
Contrat So'EAU	81,3%	81,3%
Contrat Mandelieu	74,2%	77,1%

Indice linéaire de pertes

L'indice linéaire des pertes évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, les pertes par fuites sur le réseau de distribution d'eau potable.

	2022	2023
Contrat Historique	13,9 m ³ /km.j	13,8 m ³ /km.j
Contrat So'EAU	10,2 m ³ /km.j	7,7 m ³ /km.j
Contrat Mandelieu	23,3 m ³ /km.j	16,9 m ³ /km.j

Evolution des indicateurs techniques du contrat historique



Réduction des pertes et des fuites, une priorité quotidienne du SICASIL.

Réduire les pertes et les fuites, constitue une nécessité dans un contexte où la demande en eau potable est croissante et, où le milieu naturel est soumis à de plus en plus de pression anthropique. Les économies d'eau ainsi réalisées contribuent à diminuer les prélèvements effectués sur le milieu naturel.

Depuis 2001, l'action du syndicat s'inscrit dans une politique environnementale forte au travers de la protection de la ressource en eau et de la réduction des fuites sur le réseau d'eau potable. C'est pourquoi, le SICASIL a souhaité que les économies d'eau deviennent une véritable priorité dans la gestion de son service.

Ainsi, à l'occasion des précédentes négociations contractuelles de l'avenant numéro 5, la Lyonnaise des Eaux s'est engagée à atteindre en 2009, un rendement de 80 % et un ILP de 12 m³/km.j.

Pour ce faire, le syndicat a prévu les mesures d'accompagnement technique de cette politique, à savoir l'installation sur le réseau de nombreux points de mesure du débit. La surveillance permanente de l'évolution des débits par secteur de

distribution permet de détecter des fuites non décelables en surface.

Avec l'avenant n°6, signé en juin 2011, le syndicat a renforcé la performance environnementale du service public en augmentant l'objectif de rendement de réseau de 80 à 85 %.

En 2016, le SICASIL a engagé les études préalables à l'optimisation de la sectorisation pour équiper ses réseaux de dispositifs de mesures complémentaires afin d'améliorer la détection des fuites du réseau d'eau potable. Le déploiement de ces équipements complémentaires engagé en 2017 a été poursuivi en 2018 et finalisé en 2019 (montant de travaux d'1,5 million d'euros, soutenu à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau).



Plan d'actions de réduction des pertes d'eau sur les réseaux*

A la suite d'une légère dégradation du rendement de réseau observé en 2014, le SICASIL a sollicité de Suez Eau France une réflexion globale pour améliorer la performance du réseau de distribution d'eau potable syndical, en vue d'atteindre l'objectif contractuel de 85% de rendement. Cette réflexion a conduit aux constats suivants :

- un niveau de fuites sur branchement élevé (les fuites réparées sur les branchements représentent 61% des anomalies rencontrées contre 28% des fuites réparées sur des ruptures de canalisations) ;

- une pression moyenne de service élevée accentuant le nombre de casses et les volumes d'eau potable perdus ;

- des délais de réparation importants des fuites non visibles en surface ;

- une sectorisation moins pertinente pour les secteurs de plus de 30 km.

Dans la poursuite de cette étude, un plan d'actions pluriannuel a été défini, mis en œuvre dès 2015, avec notamment :

- l'optimisation de la sectorisation avec le déploiement d'équipements complémentaires (pour les secteurs de plus de 30 km) ;

- les campagnes de recherche de fuites (741 km en 2023). En 2023, le nombre total de fuites détectées (126) a augmenté de 6% par rapport à 2017 soit un ratio de 1,8 fuites tous les 10 km ;

- la réduction des délais de réparation de fuites invisibles (réduction des délais d'intervention à 7 jours en 2023 contre 8 jours en 2022) ;

- pour améliorer encore le rendement de réseau, SUEZ Eau France a diagnostiqué 741 km de canalisations en 2023 pour la détection des pertes physiques en eau produite ;

- la réduction de la pression de desserte dans plusieurs secteurs du réseau de distribution ;

- le diagnostic de la conformité des compteurs des gros consommateurs (volumes annuels supérieurs à 6 000 m³) ;

- la mise à jour du modèle hydraulique des réseaux d'eau potable afin d'optimiser la démarche de réduction de pression ;

- la reprise par la collectivité du renouvellement des réseaux d'eau potable pour conduire une politique patrimoniale volontariste et renforcée de :

- renouvellement des réseaux avec un linéaire de 8 à 10 km par an (taux de renouvellement 1%) ;
- renouvellement des branchements avec priorité donnée aux branchements en polyéthylène noir et bande bleue basse densité.

L'ensemble de ces actions a permis d'obtenir un gain significatif avec un rendement de réseau de 83,4% pour l'exercice 2023 (contre 79% en 2014).

* Contrat historique de concession d'exploitation du service public d'eau potable du SICASIL

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Cet indicateur permet de caractériser le niveau d'engagement de résultat de l'opérateur.

	2022	2023
Contrat Historique	1 jour	1 jour
Contrat So'EAU	2 jours	1 jour
Contrat Mandelieu	1 jour	1 jour

Taux d'occurrence des interventions de service non programmées

Cet indicateur permet de mesurer la continuité du service d'eau potable. Il traduit le nombre de coupures d'eau par millier d'abonnés, survenues durant l'année pour lesquelles les usagers n'ont pas été informés au moins 24h à l'avance.

Pour 1000 abonnés	2022	2023
Contrat Historique	0,52	0,35
Contrat So'EAU	2,09	0,91
Contrat Mandelieu	7,15	10,54

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements

Cet indicateur permet d'évaluer le respect d'engagement de délai d'ouverture des nouveaux branchements.

	2022	2023
Contrat Historique	99,6 %	92,2 %
Contrat So'EAU	100 %	75 %
Contrat Mandelieu	100 %	100 %

Taux de réclamations

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'insatisfaction des abonnés du service de l'eau.

Pour 1000 abonnés	2022	2023
Contrat Historique	3,99	3,19
Contrat So'EAU	5,84	4,14
Contrat Mandelieu	1,38	2

Montant des abandons de créance

Cet indicateur permet de mesurer la qualité du service à l'utilisateur en caractérisant l'impact du financement des personnes en difficulté.

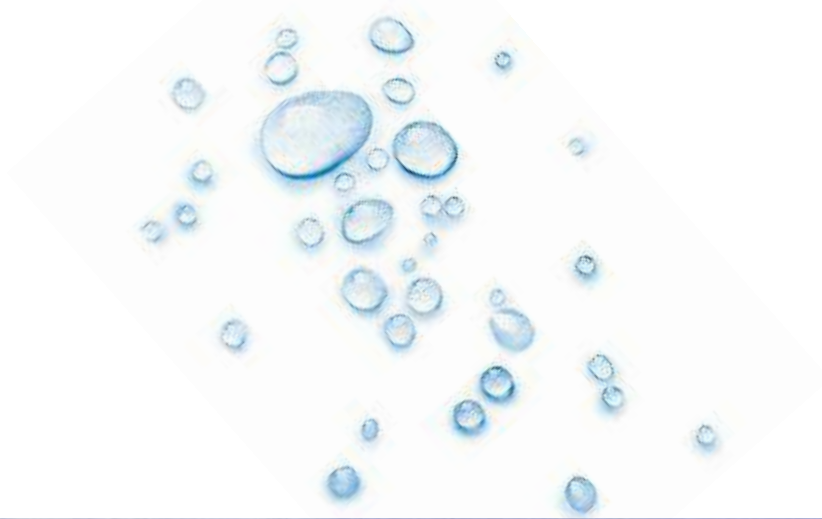
	2022	2023
Contrat Historique	654,27 €HT	346,84 €HT
Contrat So'EAU	0 €HT	0 €HT
Contrat Mandelieu	0 €HT	0 €HT

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Cet indicateur permet de mesurer la qualité du service à l'utilisateur par l'optimisation du recouvrement des sommes dues.

	2022	2023
Contrat Historique	1,82 %	1,88 %
Contrat So'EAU	1,51 %	— *
Contrat Mandelieu	0,47 %	0,72 %

* Le contrat So'EAU ayant débuté au 1^{er} janvier 2023, il n'y a pas de factures impayées de l'année précédente.



Canal de la Siagne à Grasse

2024

En 2024, le SICASIL va poursuivre sa politique patrimoniale de renouvellement des canaux et des réseaux pour garantir la fiabilité et la performance du service avec un investissement de 12,3 Millions € d'études et de travaux (dont 1,48 M€ d'opérations engagées en 2023).

Le programme de travaux 2024 comporte :

● la réhabilitation des ouvrages de production d'eau potable avec :

- la reprise d'étanchéité de cuve eau traitée 200m³ usine de l'Apié ;
- l'installation de garde-corps pour sécuriser les sites de production ;
- la mise en place d'interconnexions de secours entre le réseau de Mandelieu et le réseau SICASIL historique ;
- le développement du réseau d'eau brute de la source du Parking Lamy à Cannes.

● les travaux de renouvellement des canaux de la Siagne et du Loup dont :

- la réhabilitation du canal de la Siagne sur un linéaire de 525 mètres sur la commune de Mouans-Sartoux ;
- le renouvellement du canal du Loup sur 335 mètres sur les communes de Bar-Sur-Loup et Châteauneuf de Grasse.

● les travaux de renouvellement des réseaux de distribution comportant

- un linéaire prévisionnel de 12 km dont 1 km de conduites maîtresses du réseau de distribution d'eau potable en diamètre 500 et 600 mm sur les communes de Pégomas et de la Roquette sur Siagne ;
- la fin du déploiement de la sectorisation sur la commune de Mandelieu- La Napoule.



Travaux de renouvellement de 210 mètres du canal du Loup à Le Bar sur Loup



Renouvellement du canal de la Siagne, Chemin de Saurin à Mouans Sartoux



Renouvellement du réseau d'eau potable, Chemin de la Plaine à Mougins



Assumer pleinement la responsabilité de la gestion de l'eau nous permet d'aménager les infrastructures à long terme, d'exploiter les ressources locales de façon équilibrée, de limiter la dépense publique et de maîtriser davantage le prix de l'eau.

L'anticipation, la vigilance et l'exigence sont la clé de ce succès et de cette confiance. Le SICASIL s'engage à poursuivre cette dynamique.

**L'eau est précieuse,
c'est notre avenir à tous.**



ANNEXES

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU (1)	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
PART So'EAU			
- Partie fixe	65,68 €/an	31,44 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	50,55 €/an	49,15 €/an	
Sous-total 1	116,23 €/an	80,59 €/an	
PART SICASIL			
- Partie fixe		18,00 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	22,22 €/an	26,00 €/an	
Sous-total 2	22,22 €/an	44,00 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	138,45 €/an	124,59 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,15 €/m³</i>	<i>1,04 €/m³</i>	

ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
PART DÉLÉGATAIRES			
Collecte			
- Abonnement	17,10 €/an	20,41 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	9,85 €/an	11,24 €/an	
Traitement AQUAVIVA			
- Consommation (120 m ³ /an)	95,34 €/an	110,82 €/an	
Sous-total 3	122,29 €/an	142,47 €/an	
PART COLLECTIVITÉS			
Collecte (CAPG)			
- Collecte (120 m ³ /an)	45,39 €/an	47,82 €/an	
Traitement (CACPL)			
- Consommation (120 m ³ /an)	1,37 €/an	1,38 €/an	
Sous-total 4	46,76 €/an	49,20 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	169,05 €/an	191,67 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,41 €/m³</i>	<i>1,60 €/m³</i>	

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
- Redevance de prélèvement (1)	3,00 €/an	9,60 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	34,80 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	19,20 €/an	19,20 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	55,80 €/an	63,60 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,47 €/m³</i>	<i>0,53 €/m³</i>	

TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	175,05 €/an	168,99 €/an	Evolution 2023-2024
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	188,25 €/an	210,87 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>3,03 €/m³</i>	<i>3,17 €/m³</i>	
TVA 5.5%	9,63 €/an	9,29 €/an	
TVA 10%	18,82 €/an	21,09 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	391,75 €/an	410,24 €/an	4,7%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>3,26 €/m³</i>	<i>3,42 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE CANNES POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU (1)	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
PART So'EAU			
- Partie fixe	65,68 €/an	31,44 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	50,55 €/an	49,15 €/an	
Sous-total 1	116,23 €/an	80,59 €/an	
PART SICASIL			
- Partie fixe		18,00 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	22,22 €/an	26,00 €/an	
Sous-total 2	22,22 €/an	44,00 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	138,45 €/an	124,59 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,15 €/m³</i>	<i>1,04 €/m³</i>	

ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
PART DÉLÉGATAIRES			
Collecte			
- Abonnement	16,78 €/an	17,44 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	11,40 €/an	11,84 €/an	
Traitement AQUAVIVA			
- Consommation (120 m ³ /an)	95,34 €/an	110,82 €/an	
Sous-total 3	123,52 €/an	140,10 €/an	
PART COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS			
Collecte			
- Consommation (120 m ³ /an)	31,24 €/an	49,45 €/an	
Traitement AQUAVIVA			
- Consommation (120 m ³ /an)	1,37 €/an	1,38 €/an	
Sous-total 4	32,60 €/an	50,83 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	156,12 €/an	190,94 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>1,59 €/m³</i>	

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
- Redevance de prélèvement (1)	3,00 €/an	9,60 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	34,80 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	19,20 €/an	19,20 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	55,80 €/an	63,60 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,47 €/m³</i>	<i>0,53 €/m³</i>	

TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	175,05 €/an	168,99 €/an	Evolution 2023-2024
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	175,32 €/an	210,14 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,92 €/m³</i>	<i>3,16 €/m³</i>	
TVA 5.5%	9,63 €/an	9,29 €/an	
TVA 10%	17,53 €/an	21,01 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	377,53 €/an	409,44 €/an	8,4%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>3,15 €/m³</i>	<i>3,41 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DU CANNET POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU (1)	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
PART So'EAU			
- Partie fixe	65,68 €/an	31,44 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	50,55 €/an	49,15 €/an	
Sous-total 1	116,23 €/an	80,59 €/an	
PART SICASIL			
- Partie fixe		18,00 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	22,22 €/an	26,00 €/an	
Sous-total 2	22,22 €/an	44,00 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	138,45 €/an	124,59 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,15 €/m³</i>	<i>1,04 €/m³</i>	

ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
PART DÉLÉGATAIRES			
Collecte			
- Abonnement	16,78 €/an	17,44 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	11,40 €/an	11,84 €/an	
Traitement AQUAVIVA			
- Consommation (120 m ³ /an)	95,34 €/an	110,82 €/an	
Sous-total 3	123,52 €/an	140,10 €/an	
PART COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION			
CANNES PAYS DE LÉRINS			
Collecte			
- Consommation (120 m ³ /an)	31,24 €/an	49,45 €/an	
Traitement			
- Consommation (120 m ³ /an)	1,37 €/an	1,38 €/an	
Sous-total 4	32,60 €/an	50,83 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	156,12 €/an	190,94 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>1,59 €/m³</i>	

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
- Redevance de prélèvement (1)	3,00 €/an	9,60 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	34,80 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	19,20 €/an	19,20 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	55,80 €/an	63,60 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,47 €/m³</i>	<i>0,53 €/m³</i>	

TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	175,05 €/an	168,99 €/an	Evolution
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	175,32 €/an	210,14 €/an	2023-2024
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,92 €/m³</i>	<i>3,16 €/m³</i>	
TVA 5.5%	9,63 €/an	9,29 €/an	
TVA 10%	17,53 €/an	21,01 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	377,53 €/an	409,44 €/an	8,4%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>3,15 €/m³</i>	<i>3,41 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU (1)	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
PART VEOLIA			
- Partie fixe	63,29 €/an	66,61 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	31,68 €/an	33,30 €/an	
Sous-total	94,97 €/an	99,91 €/an	
PART Collectivité			
- Partie fixe	17,22 €/an	17,22 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	5,42 €/an	9,02 €/an	
Sous-total 2	22,64 €/an	26,24 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	117,61 €/an	126,15 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,98 €/m³</i>	<i>1,05 €/m³</i>	

ASSAINISSEMENT	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
PART DÉLÉGATAIRES			
Collecte			
- Abonnement	16,78 €/an	17,44 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	11,40 €/an	11,84 €/an	
Traitement			
- Consommation (120 m ³ /an)	95,34 €/an	110,82 €/an	
Sous-total 3	123,52 €/an	140,10 €/an	
PART COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS			
Collecte			
- Consommation (120 m ³ /an)	31,24 €/an	49,45 €/an	
Traitement			
- Consommation (120 m ³ /an)	1,37 €/an	1,38 €/an	
Sous-total 4	32,60 €/an	50,83 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	156,12 €/an	190,94 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>1,59 €/m³</i>	

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
- Redevance de prélèvement (1)	13,38 €/an	15,60 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	34,80 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	19,20 €/an	19,20 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	66,18 €/an	69,60 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>	<i>0,58 €/m³</i>	

TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	164,59 €/an	176,55 €/an	Evolution 2023-2024
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	175,32 €/an	210,14 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,83 €/m³</i>	<i>3,22 €/m³</i>	
TVA 5.5%	9,05 €/an	9,71 €/an	
TVA 7% ou 10%	17,53 €/an	21,01 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	366,50 €/an	417,41 €/an	13,9%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>3,05 €/m³</i>	<i>3,48 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE MOUGINS POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU (1)	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
PART So'Eau			
- Partie fixe	65,68 €/an	31,44 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	50,55 €/an	49,15 €/an	
Sous-total 1	116,23 €/an	80,59 €/an	
PART SICASIL			
- Partie fixe		18,00 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	22,22 €/an	26,00 €/an	
Sous-total 2	22,22 €/an	44,00 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	138,45 €/an	124,59 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,15 €/m³</i>	<i>1,04 €/m³</i>	

ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
PART DÉLÉGATAIRES			
Collecte			
- Abonnement	16,78 €/an	17,44 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	11,40 €/an	11,84 €/an	
Traitement AQUAVIVA			
- Consommation (120 m ³ /an)	95,34 €/an	110,82 €/an	
Sous-total 3	123,52 €/an	140,10 €/an	
PART COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS			
Collecte			
- Consommation (120 m ³ /an)	31,24 €/an	49,45 €/an	
Traitement			
- Consommation (120 m ³ /an)	1,37 €/an	1,38 €/an	
Sous-total 4	32,60 €/an	50,83 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	156,12 €/an	190,94 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>1,59 €/m³</i>	

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
- Redevance de prélèvement (1)	3,00 €/an	9,60 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	34,80 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	19,20 €/an	19,20 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	55,80 €/an	63,60 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,47 €/m³</i>	<i>0,53 €/m³</i>	

TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	175,05 €/an	168,99 €/an	Evolution 2023-2024
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	175,32 €/an	210,14 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,92 €/m³</i>	<i>3,16 €/m³</i>	
TVA 5.5%	9,63 €/an	9,29 €/an	
TVA 10%	17,53 €/an	21,01 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	377,54 €/an	409,44 €/an	8,4%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>3,15 €/m³</i>	<i>3,41 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE PEGOMAS POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU (1)		au 01.01.2023	au 01.01.2024	
PART So'Eau				
- Partie fixe		65,68 €/an	31,44 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)		50,55 €/an	49,15 €/an	
Sous-total 1		116,23 €/an	80,59 €/an	
PART SICASIL				
- Partie fixe			18,00 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)		22,22 €/an	26,00 €/an	
Sous-total 2		22,22 €/an	44,00 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)		138,45 €/an	124,59 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>		<i>1,15 €/m³</i>	<i>1,04 €/m³</i>	
ASSAINISSEMENT (2)		au 01.01.2023	au 01.01.2024	
PART DÉLÉGATAIRES				
Collecte				
- Abonnement		33,85 €/an	27,63 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)		65,96 €/an	48,50 €/an	
Traitement AQUAVIVA				
- Consommation (120 m ³ /an)		95,34 €/an	110,82 €/an	
Sous-total 3		195,15 €/an	186,95 €/an	
PART COLLECTIVITÉS				
Collecte (CAPG)				
- Abonnement et consommation (120 m ³ /an)		52,75 €/an	78,17 €/an	
Traitement (CACPL)				
- Consommation (120 m ³ /an)		1,37 €/an	1,38 €/an	
Sous-total 4		54,12 €/an	79,55 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)		249,27 €/an	266,50 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>		<i>2,08 €/m³</i>	<i>2,22 €/m³</i>	
TAXES D'ENVIRONNEMENT		au 01.01.2023	au 01.01.2024	
- Redevance de prélèvement (1)		3,00 €/an	9,60 €/an	
- Redevance pollution (1)		33,60 €/an	34,80 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)		19,20 €/an	19,20 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)		55,80 €/an	63,60 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>		<i>0,47 €/m³</i>	<i>0,53 €/m³</i>	
TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)		175,05 €/an	168,99 €/an	Evolution 2023-2024
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)		268,47 €/an	285,70 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>		<i>3,70 €/m³</i>	<i>3,79 €/m³</i>	
TVA 5.5%		9,63 €/an	9,29 €/an	
TVA 10%		26,85 €/an	28,57 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)		480,00 €/an	492,56 €/an	2,6%
<i>soit prix moyen au m³</i>		<i>4,00 €/m³</i>	<i>4,10 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU (1)	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
PART So'EAU			
- Partie fixe	65,68 €/an	31,44 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	50,55 €/an	49,15 €/an	
Sous-total 1	116,23 €/an	80,59 €/an	
PART SICASIL			
- Partie fixe		18,00 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	22,22 €/an	26,00 €/an	
Sous-total 2	22,22 €/an	44,00 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	138,45 €/an	124,59 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,15 €/m³</i>	<i>1,04 €/m³</i>	
ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
PART DÉLÉGATAIRES			
Collecte			
- Abonnement	17,10 €/an	20,41 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	9,85 €/an	11,24 €/an	
Traitement AQUAVIVA			
- Consommation (120 m ³ /an)	95,34 €/an	110,82 €/an	
Sous-total 3	122,29 €/an	142,47 €/an	
PART COLLECTIVITÉS			
Collecte (CAPG)			
- Abonnement et consommation (120 m ³ /an)	45,39 €/an	47,82 €/an	
Traitement (CACPL)			
- Consommation (120 m ³ /an)	1,37 €/an	1,38 €/an	
Sous-total 4	46,76 €/an	49,20 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	169,05 €/an	191,67 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,41 €/m³</i>	<i>1,60 €/m³</i>	
TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
- Redevance de prélèvement (1)	3,00 €/an	9,60 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	34,80 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	19,20 €/an	19,20 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	55,80 €/an	63,60 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,47 €/m³</i>	<i>0,53 €/m³</i>	
TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	175,05 €/an	168,99 €/an	Evolution 2023-2024
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	188,25 €/an	210,87 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>3,03 €/m³</i>	<i>3,17 €/m³</i>	
TVA 5.5%	9,63 €/an	9,29 €/an	
TVA 10%	18,82 €/an	21,09 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	391,75 €/an	410,24 €/an	4,7%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>3,26 €/m³</i>	<i>3,42 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE THEOULE-SUR-MER POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU (1)	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
PART So'Eau			
- Partie fixe	30,70 €/an	31,44 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	48,00 €/an	49,15 €/an	
Sous-total 1	78,70 €/an	80,59 €/an	
PART SICASIL			
- Partie fixe	18,00 €/an	18,00 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	26,00 €/an	26,00 €/an	
Sous-total 2	44,00 €/an	44,00 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	122,70 €/an	124,59 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,02 €/m³</i>	<i>1,04 €/m³</i>	
ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
PART DÉLÉGATAIRES			
Collecte			
- Abonnement	16,78 €/an	17,44 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	11,40 €/an	11,84 €/an	
Traitement AQUAVIVA			
- Consommation (120 m ³ /an)	95,34 €/an	110,82 €/an	
Sous-total 3	123,52 €/an	140,10 €/an	
PART COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION			
CANNES PAYS DE LÉRINS			
Collecte (Commune)			
- Consommation (120 m ³ /an)	31,24 €/an	49,45 €/an	
Traitement (CACPL)			
- Consommation (120 m ³ /an)	1,37 €/an	1,38 €/an	
Sous-total 4	32,60 €/an	50,83 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	156,12 €/an	190,94 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>1,59 €/m³</i>	
TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
- Redevance de prélèvement (1)	3,00 €/an	9,60 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	34,80 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	19,20 €/an	19,20 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	55,80 €/an	63,60 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,47 €/m³</i>	<i>0,53 €/m³</i>	
TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	159,30 €/an	168,99 €/an	Evolution 2023-2024
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	175,32 €/an	210,14 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,79 €/m³</i>	<i>3,16 €/m³</i>	
TVA 5.5%	8,76 €/an	9,29 €/an	
TVA 10%	17,53 €/an	21,01 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	360,92 €/an	409,44 €/an	13,4%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>3,01 €/m³</i>	<i>3,41 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE VALLAURIS-GOLFE JUAN POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU (1)	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
PART So'EAU			
- Partie fixe	65,68 €/an	31,44 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	50,55 €/an	49,15 €/an	
Sous-total 1	116,23 €/an	80,59 €/an	
PART SICASIL			
- Partie fixe		18,00 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	22,22 €/an	26,00 €/an	
Sous-total 2	22,22 €/an	44,00 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	138,45 €/an	124,59 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,15 €/m³</i>	<i>1,04 €/m³</i>	

ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
PART DÉLÉGATAIRES			
Collecte			
- Abonnement	44,80 €/an	52,52 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	94,62 €/an	109,87 €/an	
Traitement			
- Consommation (120 m ³ /an)			
Sous-total 3	139,42 €/an	162,39 €/an	
PART CASA			
- Consommation (120 m ³ /an)	0 €/an	0 €/an	
Sous-total 4	0 €/an	0 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	139,42 €/an	162,39 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,16 €/m³</i>	<i>1,35 €/m³</i>	

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2023	au 01.01.2024	
- Redevance de prélèvement (1)	3,00 €/an	9,60 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	34,80 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	19,20 €/an	19,20 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	55,80 €/an	63,60 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,47 €/m³</i>	<i>0,53 €/m³</i>	

TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	175,05 €/an	168,99 €/an	Evolution
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	158,62 €/an	181,59 €/an	2023-2024
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,78 €/m³</i>	<i>2,92 €/m³</i>	
TVA 5.5%	9,63 €/an	9,29 €/an	
TVA 10%	15,86 €/an	18,16 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	359,16 €/an	378,04 €/an	5,3%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,99 €/m³</i>	<i>3,15 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

ÉDITION 2024

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

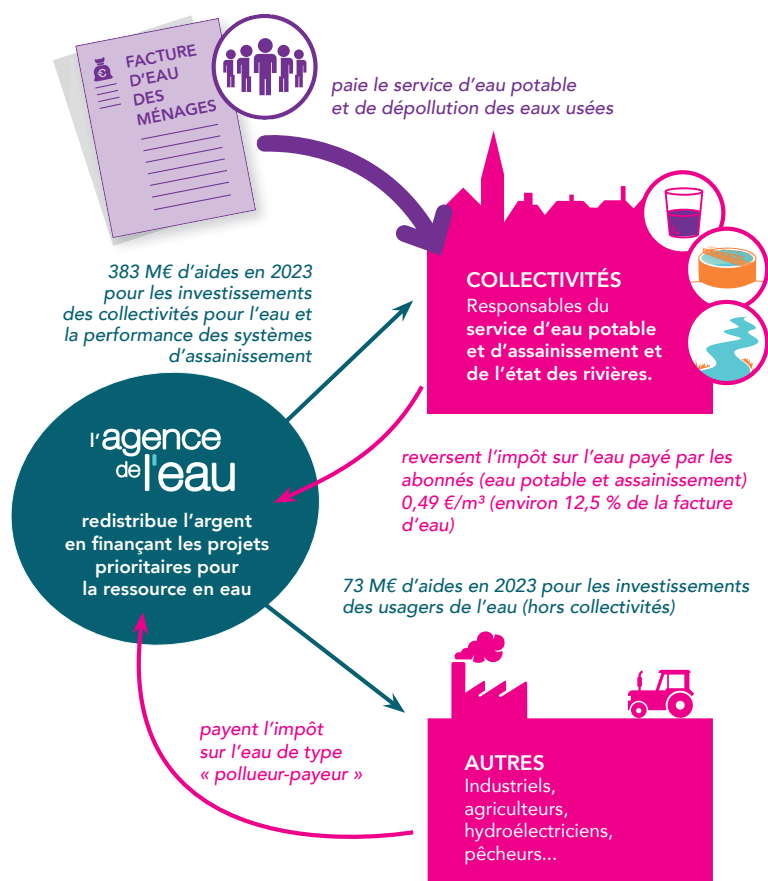
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **3,95 € TTC/m³** et de **4,30 € TTC/m³** en France*. Environ **12,5 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2021.



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2023

60% des aides* attribuées en 2023 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (84,6 millions €)

590 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 6,75 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 123 000 habitants.

► Pour sécuriser l'alimentation en eau potable (36,7 millions €)

90 opérations ont bénéficié de l'aide de l'appel à projets lancé pour accompagner la mesure 14 du Plan eau.

► Pour dépolluer les eaux (135 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 74 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 27,6 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (79,5 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 59,2 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (10 millions €)

6 119 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,3 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 4,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 4,9 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (85,5 millions €)

53,8 km de rivières restaurées et 85 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 2 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 2 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (5,3 millions €)

60 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 20 pays en développement.

* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

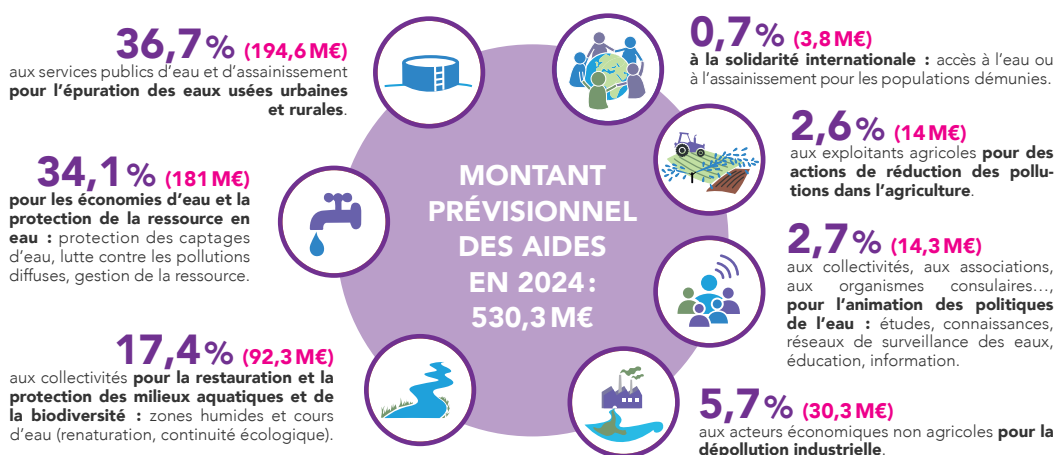
2024

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12,5 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 39,5 € par mois pour sa facture d'eau, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

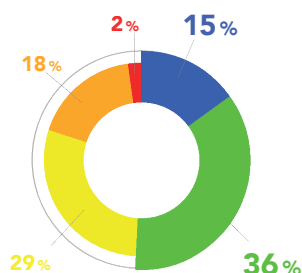


- Ces montants n'intègrent pas les crédits fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **L'agence de l'eau contribue également au financement** de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2024 s'élève à 103,1 M€.

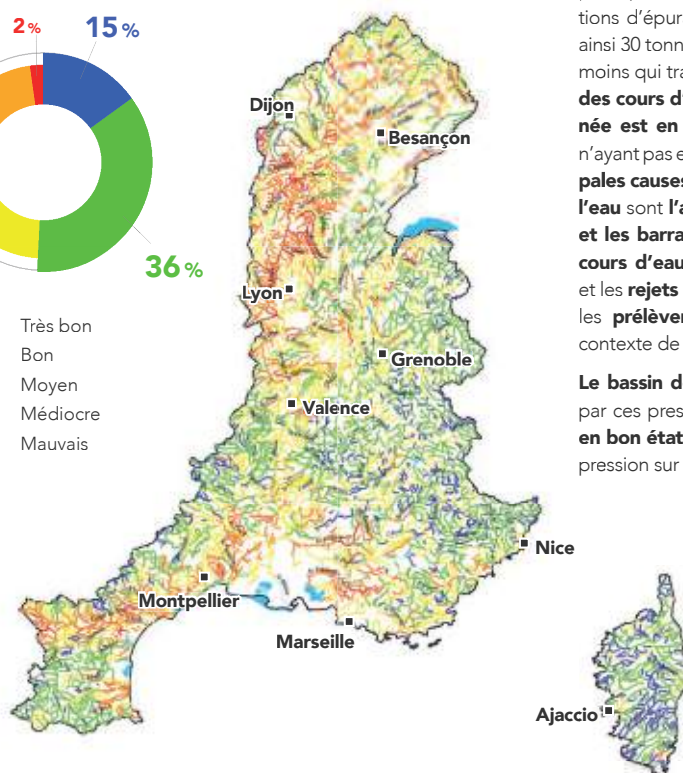
QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données 2021



— Très bon
— Bon
— Moyen
— Médiocre
— Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

L'ORGANIGRAMME DU SICASIL

Les usagers sont représentés au syndicat par des élus municipaux désignés par chacune des communes membres. Ces délégués composent le

comité syndical. Ce dernier élit ensuite un président, un bureau et constitue ses commissions thématiques.



Editeur :

SICASIL

Syndicat mixte des communes
alimentées par les canaux de la
Siagne et du Loup

28, boulevard du Midi

06150 Cannes-la-Bocca

Téléphone : 04 93 90 54 54

Email : courrier@sicasil.com

Site Web : <http://www.sicasil.com>

Directeur de la publication :

Jean-Michel Sauvage

Rédaction :

Jean-Michel Sauvage,

Sylvie Joffre,

Mayeule de Montbrun.

Réalisation :

Luc Lavenne

Photos :

Acted,

Fotolia,

Norbert Huffschmitt,

Philippe Benoist,

Suez Eau France.





Syndicat mixte des communes alimentées par les canaux de la Siagne et du Loup.

28, boulevard du Midi - 06150 Cannes-la-Bocca - Téléphone : 04 93 90 54 54

Email : courrier@sicasil.com - Site web : <http://www.sicasil.com>